

## CONSEIL MUNICIPAL

Le CONSEIL MUNICIPAL s'est réuni le 28 mars 2013 à 18:00, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Michel SAINTE-MARIE, Maire de MERIGNAC.

### PRESENTS : 38

Mesdames, Messieurs : Michel SAINTE-MARIE, Bernard LE ROUX, Marie Récalde (à partir de la délibération 2013-41), Alain ANZIANI, Régine MARCHAND, Claude BAUDRY, Joëlle LEAO, Gérard CHAUSSET, Daniel MARGNES, Mauricette BOISSEAU, Joël GIRARD, Sylvie CASSOU-SCHOTTE, Jean Marc GUILLEMBET, Michèle COURBIN, Jean-Michel BERTRAND (à partir de la délibération 2013-37), Fatou DIOP, René SABA, Martine CHAPEYROU, Désiré ESTAY, Francis BAQUE-LAGAHE, Claude MELLIER, Christian DEDIEU, Michèle ISTE, Jean Claude PRADELS, Michel RANSON, Martine ROUZOUL, Pierre GIRARD, Hubert GEORGE, Marie-Christine EWANS, Catherine DARTEYRE, Alain CHARRIER (à partir de la délibération 2013-41), Thierry TRIJOLET, Cécile SAINT-MARC, Isabelle HAYE (à partir de la délibération 2013-37), Anne COUPLAN (à partir de la délibération 2013-36), Anne-Eugénie GASPARD, Nicolas BRUN, Dominique VAILLANT, Andrée MARBACH, Bernard GONZALEZ, Thierry MILLET, Vincent COEURDEROY, Christine PEYRE

### EXCUSES AYANT DONNE PROCURATION : 8

Mesdames, Messieurs : Marie RECALDE à Alain ANZIANI (de la délibération n°2013-27 à la délibération n°2013-40), Martine VIC à Joëlle LEAO, Jean-Michel BERTRAND à Claude BAUDRY (de la délibération n°2013-27 à la délibération n°2013-36), Alain CHARRIER à Thierry TRIJOLET (de la délibération n°2013-27 à la délibération n°2013-40), Françoise SCHNEIDER à Mauricette BOISSEAU, Isabelle HAYE à Jean Claude PRADELS (de la délibération n°2013-27 à la délibération n°2013-36), Valéry LAURAND à Jean Marc GUILLEMBET, Anne COUPLAN à Gérard CHAUSSET (de la délibération n°2013-27 à la délibération n°2013-35), Marie-Christine EWANS à Martine CHAPEYROU (de la délibération n°2013-42 à la délibération n°2013-54)

### ABSENTS : 3

Mesdames, Messieurs : Cigdem TAS, Hélène ROUGIER, Fabien ROTHE

SECRETAIRE DE SEANCE : **Madame Joëlle LEAO**

\*\*\*\*\*

**ADOPTION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 18 FEVRIER 2013**

**ADOpte A l'UNANIMITE**

**- ETABLISSEMENT ET SIGNATURE DE CONTRATS CONCLUS SELON LA DELEGATION DONNEE PAR LE CONSEIL MUNICIPAL**

- DM-2013-047** De signer avec la société A.F.I.B.2 un marché selon la procédure adaptée relatif à la formation de découverte et d'initiation aux techniques de l'information et de la communication.
- DM-2013-048** De conclure avec la société SORREBA TECHNOLOGIE, domiciliée 11 bis Gustave Eiffel – 33 700 Mérignac, un marché à procédure adaptée relatif à des travaux de restructuration du stade nautique Jean Badet.
- DM-2013-049** De conclure avec la société DEKRA INDUSTRIAL, domiciliée 1 avenue Niel Armstrong-bâtiment c – 33 700 Mérignac, un avenant de transfert au marché à procédure adaptée relatif à une mission de contrôle technique dans le cadre de la construction d'un bâtiment, annexe du centre social de Capeyron.
- DM-2013-050** De signer avec la Maison de la Sécurité Routière – 9 avenue de la Gardette – 33310 Lormont, une convention pour la mise en place d'actions de sensibilisation aux risques routiers pour les jeunes mérignacais, les 10 et 11 octobre 2013, pour un montant de 810 €TTC.
- DM-2013-051** De signer avec la Compagnie La S.O.U.P.E. – 9 rue du Champé – 57000 METZ, un contrat pour trois représentations du spectacle "Macao et Cosmage ou l'expérience du bonheur", les 3 et 4 avril 2013, à la salle des fêtes de la Glacière, pour un montant TTC de 5.154,26 € hors hébergement, pour trois personnes, du 2 au 5 avril 2013.
- DM-2013-052** De désigner la SCP NOYER-CAZCARRA, 168 rue Fondaudège à Bordeaux, pour représenter les intérêts de la Ville dans le cadre de la requête introduite par Madame Denise HERNANDEZ enregistrée le 20 septembre 2012, sous le n° 1203296-2
- DM-2013-053** De désigner la SCP NOYER-CAZCARRA, 168 rue Fondaudège à Bordeaux, pour représenter les intérêts de la Ville dans le cadre des requêtes introduites par la SNC Patrimoine et Environnement enregistrées le 15 novembre 2012, sous le n° 1203998-2 et 1203999-2
- DM-2013-054** De conclure avec la Société SPIE communication, sise avenue de la Grange Noire BP 229 à Mérignac 33708, un contrat relatif à la maintenance en condition opérationnelle des systèmes de communication des éléments actifs du réseau de la Ville
- DM-2013-055** De conclure avec la Société UGAP, dont le siège social est situé 1 boulevard Archimède Champs sur Marne à Marne la Vallée - 77 444 représenté par le Directeur inter régionale Sud Ouest Mr Gérard Simon Labric sise Axis Business Park, 18 avenue de Pythagore 33692 Mérignac cedex, un contrat relatif à la location maintenance de deux copieurs installés au service de l'imprimerie de la Ville.
- DM-2013-056** De signer avec le groupement JEAN CAZENAVE et ANDRE/PETUAUD-LETANG le marché subséquent n°3 à l'accord-cadre passé selon la procédure adaptée relatif à la prestation de relevés de géomètres.
- DM-2013-057** De conclure avec la Société DIAC Location, sise 14 Avenue du Pavé neuf à Noisy le grand 93 168, un contrat relatif à la location de batterie électrique du véhicule Kangoo maxi-ZE immatriculé CQ679MT.
- DM-2013-058** De signer avec la Brigade de Gendarmerie des transports aériens de Bordeaux, une

convention de mise à disposition du Dojo du complexe sportif Colombier, les lundis pour la saison sportives 2013 et ce à titre gratuit.

- DM-2013-059** De signer avec l'association Cap Créatif – 83 rue de Marmande – 33800 Bordeaux, une convention de mise à disposition de locaux à la Maison des Associations, pour une exposition de patchworks et art textile, du 6 au 20 avril 2013, et ce à titre gratuit.
- DM-2013-060** De signer avec le Conseil Régional d'Aquitaine, deux conventions d'occupation de locaux au lycée Fernand Daguin de Mérignac à l'occasion de l'organisation, par le Rectorat, du CAPES interne de mathématiques du 27 avril au 6 mai 2013 et par l'association "Loisirs et Détente", d'un concours de dictée, le samedi 23 mars 2013.
- DM-2013-061** De conclure avec l'Agence d'Architecture Frédéric Laffitte, sise 141 avenue Montaigne - 33 160 Saint-Médard-en-Jalles, mandataire du groupement solidaire Agence d'Architecture Frédéric Laffitte, CETAB Ingénierie et IDB Acoustique, l'avenant n°2 au marché de maîtrise d'œuvre pour fixer le coût de l'opération et le seuil de tolérance n°2 dans le cadre de la construction d'une annexe au centre social de Capeyron.
- DM-2013-062** De conclure avec la Société PROTECTAS, sise 2 place Général Leclerc à LIMOUX 11 300, une mission d'assistance et de conseil en assurance relative aux dommages aux biens et risques annexes encourus par la Ville de Mérignac.
- DM-2013-063** De conclure avec la SAS GEOSPHERE un avenant au marché passé selon la procédure adaptée relatif à l'acquisition d'une solution de l'urbanisme.
- DM-2013-064** De signer avec l'Association ARTELIERS, représentée par son Président, Monsieur Louis GILBERT, une convention de mise à disposition de locaux à la Maison des Associations, pour l'exposition de tableaux pour la période allant du 25 mai au 3 juin 2013, et ce à titre gratuit.
- DM-2013-065** De signer avec l'Association Amicale Laïque de la Glacière, une convention de mise à disposition de locaux à la Maison des Associations, pour l'exposition "Fenêtres sur ateliers" pour la période allant du 19 juin au 1<sup>er</sup> juillet 2013, et ce à titre gratuit.
- DM-2013-066** De désigner la SCP NOYER-CAZCARRA, 168 rue Fondaudège à Bordeaux, pour représenter les intérêts de la Ville dans le cadre de la requête introduite par Monsieur Gérard BENSaid enregistrée le 30 janvier 2013, sous le n° 1300332-2
- DM-2013-067** De conclure avec la Société DRINKSO, sise 5 Rue André Marie Ampère , ZI la Mouline à Carbon Blanc 33560, un contrat relatif à la mise à disposition par l'exploitant de distributeurs de boissons et automates installés dans divers bâtiment de la Ville.
- DM-2013-068** De conclure avec la Société SPIE communication, sise avenue de la Grange Noire BP 229 à Mérignac 33708, un contrat relatif à la maintenance des commutateurs téléphoniques de la Ville.
- DM-2013-069** De signer avec la Fondation WWF France, une convention pour la mise en place du dispositif événementiel Earth Hour (2013/2014) sur la commune de Mérignac.
- DM-2013-070** De signer avec Fanny BOYER-PANOS – lotissement les Bois Jolis – 3 rue des Bouviers – 33510 Andernos les Bains, une convention pour l'organisation d'une conférence intitulée "Des mots pour grandir", le samedi 2 mars 2013 à la Médiathèque de Mérignac, pour un montant TTC de 150 €
- DM-2013-071** De signer avec la Communauté Urbaine de Bordeaux, un avenant n° 7 à la convention

d'occupation du domaine public en date du 11 juillet 2003, pour un logement sis 182 avenue des Eyquems à Mérignac, pour une durée allant jusqu'au 31 décembre 2013.

- DM-2013-072** De désigner la SCP NOYER-CAZCARRA, 168 rue Fondaudège à Bordeaux, pour représenter les intérêts de la Ville dans le cadre de la requête introduite par Monsieur BOUTOLEAU enregistrée le 11 décembre 2012, sous le n° 1204341-2.
- DM-2013-073** De désigner la SCP NOYER-CAZCARRA, 168 rue Fondaudège à Bordeaux, pour représenter les intérêts de la Ville dans le cadre de la requête introduite par Madame Christelle BRUN enregistrée le 4 mars 2013, sous le n° 13BX00682.
- DM-2013-074** De signer avec la société SIAL un marché passé selon la procédure adaptée relatif au nettoyage manuel des toitures et façades des bâtiments communaux.
- DM-2013-075** De signer avec le GROUPE POPYRUS FRANCE un marché passé selon la procédure adaptée relatif à la fourniture et la livraison de papier pour les services Municipaux - lot 1 papier de reprographie.
- DM-2013-076** De signer avec ANTALIS SNC un marché passé selon la procédure adaptée relatif à la fourniture et la livraison de papier pour les services Municipaux - lot 2 papier d'imprimerie.
- DM-2013-077** De signer avec l'Association Jardins et Ecotourisme – 9 allée des Camélias à Mérignac, une convention de mise à disposition de locaux pour l'exposition "Agir pour la biodiversité", du 31 août au 14 septembre 2013, et ce à titre gratuit.
- DM-2013-078** De signer avec l'Association Arts et Loisirs d'Arlac, une convention de mise à disposition de locaux à la Maison des Associations pour l'exposition de œuvres réalisées dans le cadre du projet avec Lionel GUILLAS et Waldo, du 23 au 27 avril 2013, et ce à titre gratuit.
- DM-2013-079** De signer avec l'Association RECUP'R – 4 rue des Terres de Borde – 33800 Bordeaux, un contrat de prestation de service, dans le cadre de la semaine du Développement Durable, pour l'animation d'un atelier de couture à partir de matériaux de récupération et d'une animation vélos rigolos au Domaine de Fantaisie, le 3 avril 2013, pour un montant TTC de 300 €
- DM-2013-080** De signer avec Madame Rustha Luna POZZI-ESCOT – Atelier ROPA – 89 cours de l'Argonne – 33000 Bordeaux, un contrat de prestation de service, dans le cadre de la semaine du Développement Durable, pour l'animation d'un atelier activation textile et de exposition ROPA au Domaine de Fantaisie, du 1<sup>er</sup> au 7 avril 2013, pour un montant TTC de 500 €
- DM-2013-081** De signer avec l'Association Départementale de Protection Civile en Gironde, une convention de partenariat pour la mise en place de séances d'initiation aux Premiers Secours, réparties sur 4 sessions pour l'année 2013, pour un montant TTC de 1.200 €
- DM-2013-082** De signer avec l'Association ADAPA – maison des Associations – 19 rue Pierre Wiehn – 33600 Pessac, une convention de mise à disposition de locaux au stade Robert Brettes, au complexe sportif Daniel Colombier et à la Maison des Associations afin de développer des actions favorisant l'activité physique pour tous et ce, à titre gratuit.
- DM-2013-083** De signer avec la MJC Centre Ville et la MJC Chemin Long Animation Loisirs, une convention de partenariat afin de définir les modalités d'organisation des formations de bénévoles par la SCOP du Vent Debout à la Maison des Associations et au Cinéma

de Mérignac.

**Monsieur le Maire**

Indique que lors de la séance du Conseil municipal du mois dernier, les élus ont été amenés à deux reprises à évoquer l'Aéroparc. Il communique donc, comme il s'y était engagé, quelques chiffres :

L'investissement privé réalisé depuis 2006 dans l'Aéroparc est de 36 millions d'euros. Depuis 2006, 32 000 m<sup>2</sup> ont été construits. 800 emplois ont été créés dont 200 sont en cours d'implantation maintenant et 350 ont été créés dans la pépinière et l'incubateur. Il existe aujourd'hui dans le secteur aéronautique espace défense sur Mérignac 50 entreprises et 30 start-ups pour un total de 7 500 emplois. Ceci est l'existant, dont une partie a été créée depuis 2006.

A la Communauté Urbaine, le PPI en cours de discussion prévoit pour les acquisitions foncières et pour la réalisation des aménagements comme la déviation Marcel Dassault et le Boulevard technologique, etc..21 millions d'euros. Les aides de la Communauté Urbaine aux entreprises du secteur entre 2006 et 2011 s'élèvent à 2 millions d'euros.

Récemment 800 emplois ont été transférés à Mérignac, dans le même secteur géographique, dans le cadre de la CIMADE.

Enfin, concernant THALES, il s'agit d'un projet regroupant au total plus de 2 000 personnes par la fusion des usines de PESSAC et du HAILLAN. Plusieurs projets étaient à l'étude depuis un certain nombre de mois et désormais il en reste un seul, celui dans l'Aéroport sur un terrain situé sur la route de Martignas face à l'usine Marcel Dassault.

Depuis un an, une équipe travaille sur ce sujet avec THALES et la Communauté Urbaine mais la décision formelle de réaliser cette usine n'est pas encore reprise. Le Président Directeur Général nouvellement nommé s'exprimera dans les semaines ou les mois qui viennent. Il y a toutefois une petite difficulté qu'il ne faut pas négliger, ce sont les orientations qui seront retenues dans le cadre du livre blanc de la défense nationale. Elles ne sont pas encore connues. Il y aura des réductions de moyens et l'issue de la négociation avec l'Inde pour 126 Rafale dont une bonne partie sera construite en Inde.

Si les choses vont comme il peut être pensé qu'elles iront, cela confortera très fortement l'Aéroparc et au-delà de l'Aéroparc la position de Bordeaux sur le plan défense nationale aéronautique.

**DELEGATION DE Monsieur LE ROUX**

**DEMOCRATIE CITOYENNE - ADMINISTRATION GENERALE - ANCIENS COMBATTANTS**

**2013- 27 MISE EN OEUVRE DES DISPOSITIONS DE LA LOI DU 12 MARS 2012 RELATIVE A L'ACCES A L'EMPLOI TITULAIRE ET A L'AMELIORATION DES CONDITIONS D'EMPLOI DES AGENTS CONTRACTUELS DANS LA FONCTION PUBLIQUE, A LA LUTTE CONTRE LES DISCRIMINATIONS**

**Monsieur LE ROUX**

Indique que cette délibération concerne la stagérisation d'un certain nombre d'agents qui sont à ce jour contractuels. En prenant en compte tous les éléments, nous sommes arrivés à un total de 19 possibilités de titularisations directes sans concours et 12 possibilités de titularisations après sélection professionnelle.

Il s'agit essentiellement d'agents d'animation dans les centres de loisirs et de professeurs du conservatoire, présents à titre de vacataires sur des contrats à durée déterminée et pour des contrats qui sont à temps partiel.

ADOPTE A L'UNANIMITE.

**2013- 28 PROTECTION SOCIALE COMPLEMENTAIRE "RISQUE SANTE" DES AGENTS MUNICIPAUX - CHOIX DU MODE D'INTERVENTION - AUTORISATION**

**Monsieur LE ROUX**

Indique que la protection sociale complémentaire existe à Mérignac dans le cadre de la prévention, c'est-à-dire le maintien du salaire. Aujourd'hui, la loi permet à l'employeur de participer financièrement à la protection complémentaire santé.

Dans un premier temps, il avait été imaginé de travailler selon la méthode des contrats labellisés. Or, il s'est avéré qu'assez peu de contrats étaient labellisés il a donc été proposé d'opter pour une convention de participation.

Il s'agira de faire une consultation auprès des différentes mutuelles afin d'en sélectionner une et d'obtenir des conditions de couverture santé et tarifaires ainsi que des conditions relatives à l'intergénérationnel pour les personnes à la retraite qui seront plus intéressantes puisque négociées pour un nombre plus important.

L'adhésion pour les agents de la Ville est facultative. Il est proposé de faire appel à une assistance à maîtrise d'ouvrage pour à la fois, écrire le cahier des charges et apporter une aide lors du dépouillement.

**ADOPTE A L'UNANIMITE.**

### **2013- 29 RECONDUCTION DE L'EMPLOI DU RESPONSABLE SERVICE PAIE ET FINANCES - DRH - AUTORISATION**

#### **Monsieur LE ROUX**

Rappelle qu'il y a trois ans, a été recruté au service paie et finances à la DRH une personne qui est là depuis trois ans et qui donne entière satisfaction.

Il est proposé la reconduction de ce contrat pour une durée supplémentaire de trois ans. Ces contrats sont renouvelables une fois, puis prennent la forme d'un CDI sauf si entre temps, l'agent a passé avec succès le concours d'attaché territorial.

**ADOPTE A L'UNANIMITE.**

### **2013- 30 ACTUALISATION DES VACATIONS DU PERSONNEL D'ANIMATION DES CENTRES DE VACANCES : AUTORISATION**

#### **Monsieur LE ROUX**

Il s'agit de l'actualisation des tarifs. Cela implique une augmentation d'environ 2 % de la vacation journalière des personnels d'animation et des centres de vacances.

**ADOPTE A L'UNANIMITE.**

### **DELEGATION DE Madame RECALDE DEVELOPPEMENT DURABLE ET RELATIONS AVEC LES ENTREPRISES**

### **2013- 31 AGENDAS 21 LOCAUX - 3EME APPEL A PROJET PARTICIPATION DU CONSEIL GENERAL - AUTORISATION**

Dossier présenté par Monsieur le Maire en l'absence de Marie RECALDE.

#### **Monsieur le Maire**

Rappelle qu'il y a déjà eu deux appels à projets. Pour la 3<sup>ème</sup> fois, la candidature de Mérignac a été retenue en février 2012 pour trois ans sur les deux volets présentés du projet. La Ville bénéficie donc d'un plan de formation/action personnalisé, d'un accompagnement personnalisé par un prestataire intervenant en appui direct, d'un soutien à l'ingénierie interne en complément du financement apporté par la CUB dans le contrat du code développement.

Le Conseil Général apporte une aide pour un forfait de 5 000 €par an reconductible annuellement.

Il y a également l'animation du Comité départemental des Agendas 21 (ateliers mensuels, groupes de travail, partenariaux, etc...).

En contrepartie, la Mairie s'engage à participer aux travaux du Conseil départemental à raison d'un minimum de deux jours par mois et de prendre en compte le cadre de référence des Agendas 21 locaux dans les définitions du programme d'action.

Il est proposé au Conseil municipal d'approuver ces engagements et d'autoriser le Maire à solliciter les subventions et engager toutes les actions nécessaires à la mise en œuvre du projet.

**ADOpte A l'UNANIMITE.**

**DELEGATION DE Madame MARCHAND**  
**VIE SCOLAIRE ET PERISCOLAIRE**

**Monsieur le Maire**

Indique que suite au dernier Conseil municipal, Madame PEYRE avait posé une question sur les rythmes scolaires, éclairée par sa propre opposition.

A l'issue des négociations menées avec les directeurs d'école, les représentants des enseignants, les parents d'élèves, les personnels de la Ville, les associations, etc... avec le fait que Pessac et Bordeaux ont choisis 2014, pour toutes ces raisons, il a pris la décision de ne pas appliquer les rythmes scolaires dès 2013, mais en 2014 tout en n'arrêtant pas le travail de fond consistant à négocier, comme cela a déjà commencé dès maintenant.

**2013- 32 MODIFICATION DES PERIMETRES DES ECOLES MATERNELLES ANATOLE FRANCE ET PEYCHOTTE ET DE L'ECOLE ELEMENTAIRE MARCELIN BERTHELOT**

**Madame MARCHAND**

Indique que compte tenu de l'urbanisation du quartier de la Glacière dans le cadre du PAE et du rajeunissement de la population, les capacités des écoles citées deviennent limitées.

Pour cela, la Ville est obligée de réduire le périmètre de ces groupes scolaires en faveur du groupe scolaire voisin de Bourran.

Il est donc proposé d'accepter la modification de ces périmètres à compter de la rentrée scolaire de septembre 2013 pour l'année 2013/2014.

**ADOpte A l'UNANIMITE.**

**DELEGATION DE Monsieur CHAUSSET**  
**ENVIRONNEMENT ET DEPLACEMENTS**

**2013- 33 CONVENTION DE SUPERPOSITION DE GESTION POUR L'ÉTABLISSEMENT D'UN SENTIER PÉDESTRE URBAIN LE LONG DU PEUGUE (PARTIE AVAL) AVEC LA CUB ET LA VILLE DE PESSAC - AUTORISATION**

**Monsieur CHAUSSET**

Rappelle que cela fait longtemps que la Ville de Mérignac souhaite ouvrir au cheminement doux les berges des rivières de son territoire. La vallée du Peugue a été inscrite comme d'intérêt paysager dans le schéma de cohérence territoriale approuvé en 2001.

La Ville de Pessac partageant le souhait de Mérignac au droit du Peugue, les deux Maires ont cosigné le 15 avril 2004 un courrier au Président de la Communauté Urbaine demandant la suppression des discontinuités du cheminement le long du Peugue pour constituer une promenade de près de deux kilomètres.

Le 18 décembre 2007, le Maire de Mérignac relançait le Président de la Communauté Urbaine.

En 2008, la Ville inscrivait la trame bleue en fiche n°56 du premier contrat de co-développement.

Le 10 mars 2009, le Maire de Mérignac relançait le Président de la Communauté Urbaine sur la nécessité de réaliser deux passerelles pour assurer les continuités du cheminement.

En effet, le collecteur d'assainissement qui longe le Peugue est situé deux fois en rive droite et deux fois en rive gauche et nécessite un certain nombre de travaux. Le chemin de servitude d'entretien suit

ce tracé et la promenade se termine en cul-de-sac les deux fois où le changement de rive n'est pas situé au droit d'un pont routier.

C'est la raison pour laquelle tout ce temps a été nécessaire pour arriver au bout de ce dossier.

La création de deux passerelles a pour but de transformer une barrière physique marquant la frontière des deux territoires en un élément patrimonial et naturel fort, fédérateur de relations entre les deux communes afin que les riverains, mais aussi les promeneurs se réapproprient un espace naturel trop discret aujourd'hui.

Le 22 juin 2010, suite à une première réunion publique où les services communautaires ont présenté l'étude de faisabilité, le Maire confirmait à la CUB la nécessité de passer à une étude globale de concrétisation de la fiche 56 du contrat.

Un pré-projet a été validé. Les études ont couru jusqu'en 2011 et le projet a été présenté en réunion publique aux deux villes le 29 novembre 2011 et l'avant-projet a démarré en 2012.

Aujourd'hui, les travaux de mise en sécurité de passerelle ne peuvent commencer qu'après la signature de cette convention tripartite. Ils sont prévus en période d'étiage, c'est-à-dire si tout va bien cet été.

C'est la Direction Territoriale Ouest qui sera le Maître d'ouvrage des travaux de la CUB et outre la construction des deux passerelles en bois, il s'agit de remplacer les portails métalliques galvanisés par des barrières en bois, de poser des lisses et quelques bancs sur la commune de Pessac et d'installer des coussins au plateau au croisement du chemin des voies routières.

Cette convention, si elle est approuvée, permettra tout simplement d'engager ces travaux et d'ouvrir un site intéressant pour la promenade, pour la découverte de ce patrimoine et donner un peu plus de sérénité à nos concitoyens.

### **Monsieur GONZALEZ**

Indique qu'entre le rapport de présentation qu'il a, et ce que vient de citer Monsieur l'Adjoint, les textes sont différents.

ADOpte A l'UNANIMITE.

### **DELEGATION DE Monsieur MARGNES**

#### **CULTURE - COMMUNICATION ET RELATIONS INTERNATIONALES**

#### **2013- 34 MEDIATHEQUE - PROGRAMMATION CULTURELLE 1er SEMESTRE 2013**

### **Monsieur MARGNES**

Il s'agit d'autoriser la signature de conventions permettant d'organiser l'ensemble des animations à la Médiathèque dans le 2<sup>ème</sup> trimestre 2013.

Un tableau récapitule les manifestations, dates, intervenants et coûts.

ADOpte A l'UNANIMITE.

#### **2013- 35 CONCOURS DE PIANO "JEUNES TALENTS" - OCTROI D'UNE SUBVENTION - AUTORISATION**

### **Monsieur MARGNES**

Rappelle que lors de la séance du 18 février dernier, le Conseil avait approuvé la convention de partenariat avec l'Association Musique Méridionale Aquitaine pour l'organisation de la 12<sup>ème</sup> édition du concours international de piano qui devait avoir lieu du 28 au 31 mars.

Compte tenu du faible nombre d'inscrits, 16 candidats, il a été décidé d'annuler l'édition 2013 de ce concours.

Néanmoins, l'association a maintenu le concours "Jeunes Talents" organisé du 22 au 24 mars 2013 à la salle de la Glacière.

Aussi, pour soutenir la compagnie l'Association, il est proposé de lui apporter une subvention exceptionnelle de 2 600 € et de permettre ainsi le développement d'une culture musicale d'excellence en direction de jeunes talents.



ADOPTE A L'UNANIMITE.

**DELEGATION DE Madame CASSOU-SCHOTTE**  
**COHESION SOCIALE ET URBAINE**

**2013- 36 POLE D'EQUIPEMENT PUBLIC DE BEAUDESERT - DEMANDE DE SUBVENTIONS - AUTORISATION**

**Madame CASSOU-SCHOTTE**

Présente cette délibération concernant le pôle d'équipement public social et culturel de Beaudésert. C'est l'achèvement de cette politique de requalification urbaine du quartier de Beaudésert, classé zone urbaine sensible.

Ce pôle va se situer à proximité de l'école, récemment construite, qui comporte une cyberbase et du centre de loisirs sans hébergement.

Ce pôle d'équipement se trouvera au centre de ce quartier. L'objectif est bien d'être dans une logique de mixité sociale : tous les publics, que ce soit les anciens et les nouveaux habitants.

Ce centre social va être le pôle, mais ce ne sera pas le seul d'ailleurs dans cet équipement. Il va quitter ses locaux très vétustes. L'antenne Médiathèque qui se trouvait dans le nouvel habitat, dans la résidence Concorde, va également rejoindre ce pôle.

Elle rappelle que cette démarche avait été engagée dans une volonté de participation des habitants pour imaginer ce pôle à leur image, ce qu'ils souhaiteraient au regard de leurs besoins actuels et de demain.

Il avait été demandé à l'association "Bruit du frigo" de l'aider dans cette démarche. Il y avait donc eu une construction éphémère nommée "La criée" sur ce terrain qui va accueillir ce nouveau pôle d'une superficie de moins de 1 000 m<sup>2</sup>. Elle va accueillir un espace de l'antenne Médiathèque qui va être au 1<sup>er</sup> étage, un espace alloué à la santé, à la PMI, à la petite enfance, à la parentalité et un espace qui sera donc animé par le centre social.

Tous ces acteurs municipaux et associatifs se sont rencontrés pendant toute cette procédure de conception du projet pour pouvoir imaginer comment occuper au mieux et de façon optimale tous les espaces.

Le coût de cette opération comporte aussi l'aménagement extérieur, car il y aura un petit parc aménagé adapté pour accueillir les enfants et les familles.

Le coût prévisionnel est de 1 990 000 €HT.

Les engagements de la Ville dans le cadre de l'Agenda 21 ont amené à décider de construire cet édifice en référence aux objectifs de la haute qualité environnementale avec une attention plus particulière apportée à l'insertion du bâtiment dans son environnement, à la conduite d'un chantier sans nuisances ainsi qu'à la gestion de l'énergie et de l'eau.

Le choix d'une solution énergétique avec une pompe à chaleur assurera ainsi une réelle vocation d'exemplarité de ce nouvel équipement comme l'école Ferdinand Buisson.

On ne peut que se réjouir de cet édifice. Il faut savoir que le centre social a obtenu le renouvellement de son agrément pour quatre ans. La CAF attribue un agrément et le révise sur une procédure assez longue au regard du bilan des actions du centre social, mais aussi de ses objectifs et de son projet à venir.

Le projet à venir de ces quatre ans s'inscrit bien évidemment dans cette nouvelle démarche avec la volonté d'étendre son champ d'action non seulement à Beaudésert mais aussi sur les quartiers de Pichey et sur les Ardillos. En tant que centre social, il a un territoire d'intervention qui se veut être plus vaste pour répondre à tous les besoins de ce territoire qui ne sont pas encore couverts aujourd'hui.

La réinsertion de ce quartier relativement excentré dans la Ville avec une volonté d'échange des populations de Beaudésert et de tous les quartiers de Mérignac arrive au terme de cette politique de la Ville. Tout est mis en œuvre pour poursuivre cette requalification urbaine par des projets qui verront le jour bien évidemment dans les années à venir.

Cette libération engage la Ville à rechercher des financements auprès des partenaires institutionnels : l'Etat, la CAF, le Conseil Régional, le Conseil Général.

**Monsieur MILLET**

Souhaite dire quelques mots car c'est une bonne chose d'apporter les services et les équipements dans les quartiers. Sur ces mêmes bancs, il avait, à l'époque du projet de la Médiathèque, affirmé que c'était bien d'avoir un équipement centralisé, mais que cela ne retirait en rien les besoins d'équipement décentralisés. Beaudésert n'est pas situé au centre-ville, il faut donc que les services soient à proximité. C'est une bonne chose de le voir sur ce document et d'entamer des démarches en ce sens, mais il sera regretté que certains équipements soient conçus comme s'ils pouvaient se suffire à eux-mêmes. Se contenter d'une centralité n'est pas suffisant.

### **Madame ISTE**

Précise adhérer à ce projet superbe qui clôturera la requalification de Beaudésert et surtout qui s'est fait en collaboration avec les habitants.

Elle souhaite toutefois alerter à partir de cette délibération sur la réforme de la politique de la Ville qui est entreprise par le gouvernement.

Cette réforme avec les désengagements financiers qui s'ensuivent concerne 2 000 quartiers, dont dix pour la Communauté Urbaine.

Cette dernière se prépare à devenir le chef de file du projet et le pilote laissant aux communes le rôle délicat d'opérateur de proximité.

Treize communes sont impactées et des questions se posent. Quel zonage prioritaire sera choisi ? Il est fort à parier que ce sera la foire d'empoigne. Certains Maires réveillent déjà la querelle rive droite/rive gauche.

Quel sera l'impact financier ? Comment les communes et les quartiers concernés pourront-ils faire face à l'action engagée en leur sein ? Comment les quartiers évincés du processus pourront-ils poursuivre une action bénéfique en faveur de leurs habitants ?

Bien souvent, ce sont les associations qui relaient les municipalités pour faire du lien social dans les quartiers difficiles. Comment feront-elles si leurs moyens financiers sont amputés voir supprimés ?

Il est à parier que nombre d'entre elles vont disparaître, tout comme leurs salariés pourtant souvent précaires et avec elles les actions, dont le bénéfice ne se mesure que sur le long terme.

Encore ici, il ne peut être trouvé de réponses dans les politiques d'austérité actuelles.

### **Madame CASSOU-SCHOTTE**

Indique à Monsieur MILLET ne pas avoir compris son intervention concernant la centralité. Elle lui demande de préciser sa pensée.

### **Monsieur MILLET**

Précise qu'en fait les équipements ont été conçus comme s'ils pouvaient se suffire à eux-mêmes en les plaçant au centre de Mérignac. Ils ont été conçus avec un gabarit qui correspondait à quelque chose pouvant couvrir l'ensemble des besoins mérignacais et ensuite, car c'est la logique, la Ville se rend compte qu'elle a besoin d'antennes décentralisées.

Au lieu d'avoir dépensé un budget plus mesuré au centre de la Ville, pour garder des ressources afin d'irriguer l'ensemble des quartiers, il existe à la fois un équipement très dimensionné au centre-ville, voire trop dimensionné, et en plus des coûts sont rajoutés pour pouvoir apporter le service dans les quartiers.

### **Madame CASSOU-SCHOTTE**

Précise que l'exemple de ce quartier est tout à fait exemplaire dans le sens où c'est un quartier effectivement excentré, avec une population un peu en "entre-soi". Il a été souhaité travailler sur la mobilité réciproque. Dans ce quartier, des équipements sont créés qui attirent une population pour aller dans ce quartier. Elle assure qu'il y a à ce jour beaucoup de Mérignacais qui viennent à Beaudésert grâce à Côté Sciences notamment, de par les activités proposées. Cela valorise les habitants que d'avoir des projets de belle envergure. En même temps, cela n'empêche pas les Mérignacais de Beaudésert d'aller au centre-ville, même s'il y a une bibliothèque dans le quartier depuis pas mal de temps. Il faut s'en réjouir, car c'est cette mobilité qui fera peut-être casser un peu les freins de ces populations à sortir de ses quartiers.

C'est la vocation de ce centre social à développer ses actions au-delà du quartier de Beaudésert. C'est plus une volonté de répondre à tous les besoins sociaux dans une volonté de mixité sociale et de décroïssonner. Même s'il est important d'appartenir à un quartier, il est important de pouvoir en sortir, de savoir en sortir et de vouloir en sortir.

C'est ce qui prévaut dans cette politique-là.

Elle achève quelque part cette politique de la Ville sur Beaudésert sur une zone urbaine sensible à l'heure où la politique de la Ville et de l'Etat est en train de se transformer.

Des quartiers vont être impactés par cette nouvelle politique, mais celle-ci n'est pas véritablement connue. Le zonage n'est pas encore arrêté. Récemment, de bonnes informations ont émané de la CUB concernant les zonages à venir. Mais les inquiétudes demeurent malgré tout.

La Ville de Mérignac poursuivra de toute façon son action et elle a eu l'affirmation de l'Etat de pouvoir continuer toutes ses démarches, ses politiques et ses projets en terme de santé. Le Plan Santé Ville continue. Le Programme Educatif continue dans le cadre de cette politique de la Ville.

### **Monsieur MILLET**

Souhaite rappeler que son groupe a toujours soutenu ce programme en particulier sur Beaudésert. Il se souvient de Beaudésert il y a 20 ans, il y avait beaucoup de travail à faire. Ce travail a été fait en partie. Il n'a pas hésité à le dire en Conseil Municipal. Cela va dans le bon sens. Il n'est pas possible de laisser un quartier de côté. Ce n'est pas humain.

Sa réflexion précédente était pour dire attention aux équipements surdimensionnés et notamment il visait ce qu'il était possible de faire dans le futur, c'est-à-dire construire un Conservatoire à un prix insensé dans une période économique telle que celle traversée actuellement. Tout le monde sait pertinemment que tous ceux qui sont amateurs de musique, d'art dramatique et de danse auront besoin d'avoir de toute façon de manière décentralisée des services.

A cet équipement trop dimensionné, s'ajouteront de toute façon des équipements secondaires. Ce n'est pas normal lorsque l'on a à gérer un budget dans une période très difficile.

### **Monsieur le Maire**

Répond que Mérignac est une Ville tellement centralisée, qu'il y a 29 écoles, 10 maisons de quartier, 3 antennes Médiathèque, 4 mairies annexes et que la volonté de la municipalité et c'est sensible dans cette délibération, est justement d'accorder à tous les quartiers un maximum de services.

Mérignac est une Ville avec une forte décentralisation de par la configuration de la Ville et toute l'histoire s'est faite à partir de ces quartiers.

**ADOPTE A L'UNANIMITE.**

## **DELEGATION DE Monsieur GUILLEMBET** **ACTION SOCIALE - EMPLOI ET INSERTION**

### **2013- 37 CREATION DE DIX EMPLOIS D'AVENIR - AUTORISATION**

#### **Monsieur GUILLEMBET**

Indique que depuis plusieurs années, la Ville de Mérignac s'est largement installée dans une politique d'insertion et d'emploi.

Il rappelle que ces emplois d'avenir sont destinés à des populations jeunes (16 à 25 ans), à des jeunes très éloignés de l'emploi ayant des difficultés à insérer le monde professionnel, qui ont des niveaux de diplômes soit CAP/BEP ou inférieurs, donc à des jeunes en très grande difficulté.

L'esprit du dispositif est d'une part d'essayer de pérenniser ces emplois sur une durée de trois ans, quitte à les pérenniser définitivement s'ils conviennent. Ensuite, l'esprit c'est également une formation qualifiante avec un tutorat très actif vis-à-vis de cette jeunesse.

Aujourd'hui, il est proposé d'autoriser Monsieur le Maire à signer les conventions qui s'imposent avec la Mission Locale car elle sera la référente de ces contrats d'avenir avec le Conseil Général ainsi que tous les partenaires de l'emploi dans le cadre de cette création de dix emplois d'avenir.

#### **Monsieur Joël GIRARD**

Précise que bien entendu, cette délibération va être votée. Il est d'accord avec la démarche de recruter dix jeunes afin qu'ils se retrouvent sur le marché du travail. Il souhaite qu'ils soient pérennisés dans la collectivité de Mérignac.

Il paraît nécessaire de recruter dans la fonction publique et bien entendu des emplois qualifiés pour que le service rendu aux concitoyens soit de qualité.

Là où le bât blesse, c'est le caractère précaire, car il s'agit de CDD renouvelables trois fois (trois fois un an). Si l'Etat a les moyens de financer ces emplois, il peut aussi bien augmenter la dotation des collectivités territoriales pour leur permettre de créer les emplois statutaires nécessaires pour assurer le service public.

150 000 emplois vont être créés dans le secteur non marchand, dont 135, par les collectivités. A contrario, le gouvernement a octroyé 20 milliards au patronat en crédit d'impôt sans contrepartie.

La discussion sur l'ANI va être examinée dans les jours prochains, il espère qu'il ne sera pas adopté. Il a d'ailleurs remis une lettre au Député et au Sénateur. La méthode est toujours la même : profitant de la crise et des inquiétudes qu'elle suscite, l'accord signé par le MEDEF se propose d'accorder des droits exorbitants au patronat en échange de quelques maigres contreparties. C'est une machine à fabriquer de la précarité.

Pour conclure, il est nécessaire de s'en prendre à ce monde de la finance et voir l'urgent.

### **Monsieur GUILLEMBET**

Dans la création des emplois d'avenir, il a surtout été visé dans l'esprit de la loi de pérenniser ces emplois. A quoi cela sert-il de faire du chiffre et de recruter pour le plaisir de faire du chiffre alors même que la volonté est manifeste de mettre en œuvre toute une batterie d'actions pour que ces emplois deviennent véritablement qualifiants et permettent l'insertion professionnelle.

Il serait extrêmement dangereux d'en recruter davantage pour saturer les capacités d'intégration de la Ville. A ce jour, la Ville emploie déjà entre 50 et 60 personnes en contrats aidés. C'est déjà un élément important.

Il y a un souhait de faire quelque chose de solide, de sérieux. Il ne faut pas gâcher cette jeunesse en lui faisant miroiter des perspectives que la Ville ne pourra pas tenir.

Il fait une présentation de l'action municipale en matière d'emploi et d'insertion, car elle est trop souvent méconnue.

Il souhaitait dire en préambule que la politique de l'emploi est de fait une prérogative de l'Etat.

Les collectivités locales non pas, dans une logique de concurrence, mais de complémentarité, ont un investissement massif qui n'est pas superflu à l'heure actuelle en matière de politique d'emploi.

Il y a un service emploi-insertion municipal local important, car c'est lui qui aiguille les personnes en difficulté d'emploi et aussi deux structures territoriales associées copilotées par la Ville.

Il s'agit du PLIE et de la Mission Locale.

Une cartographie présente les différents partenaires de l'emploi. Le PLIE et la Mission Locale sont deux structures territoriales. Le PLIE regroupe sept communes du territoire et la Mission Locale regroupe seize communes du territoire. Le PLIE et la Mission Locale sont surtout animés par son intermédiaire et par la Ville de Mérignac, et cofinancés majoritairement par la Ville de Mérignac. Ce sont des outils extrêmement précieux d'insertion professionnelle pour les publics en réelles difficultés.

Tout autour se trouvent les organismes de formation, l'ADIE, les créations d'emplois...

Pour améliorer la lisibilité du rôle de tous ces acteurs, il a été créé au niveau local un comité local d'insertion réunissant les principaux acteurs de l'insertion et qui diligente les politiques d'insertion sur la Ville.

Le service Emploi-insertion de la Ville est situé à Marbotin. C'est la structure "d'aiguillage" des Mérignacais en difficulté. Ce service reçoit ces personnes et les oriente vers les dispositifs vus précédemment sur les différents tableaux et développe aussi tout ce qui est le dispositif de contrat d'insertion et les dispositifs de clauses sociales.

Le PLIE est une structure d'ingénierie au niveau territorial en matière en public en très grande difficulté. Un nombre de plus en plus important de personnes viennent au PLIE.

Le PLIE aujourd'hui c'est plus de 800 personnes reçues par les référentes du PLIE. C'est également le PLIE qui gère les fonds européens. Il est financé à parts égales par les collectivités locales et par les fonds sociaux européens. C'est à ce titre un organisme intermédiaire. Aujourd'hui, le PLIE suit environ 800 personnes en accompagnement personnalisé. Depuis 2008 à 2012, 1 160 Mérignacais ont été

accueillis par le PLIE et ont été orientés vers des dispositifs ou accompagnés dans des dispositifs particuliers pour des publics éligibles à ces dispositifs.

La Mission Locale souffre d'un handicap majeur : son nom ne veut rien dire puisse mission locale ne veut rien dire en tant que tel et mériterait d'être dénommée pour qu'elle soit mieux connue. La Mission Locale s'occupe aujourd'hui des jeunes de 16 à 25 ans. 1 800 jeunes méridionnais sont aujourd'hui suivis à la Mission Locale. Ils ont un suivi à la fois global en matière de formation, d'insertion et également de logement.

La Mission Locale abrite également différentes structures : un espace métiers d'Aquitaine ouvert à tous les publics et qui permet à tous les publics, pas seulement jeunes, de s'orienter, de trouver des informations sur les métiers, sur un certain nombre de dispositifs.

Depuis 2008-2012, création du Centre d'Initiative Emploi qui a permis de regrouper toutes les structures de l'emploi en un lieu unique permettant de la visibilité et une cohérence dans les dispositifs.

La Fabrique à projets, émanation de la Mission Locale permet la création d'activités pour des jeunes.

Les rencontres pour l'emploi vont se renouveler cette année du 08 au 15 avril et également les emplois d'avenir cités précédemment.

Voici la situation locale en matière d'emploi et d'insertion. Le contexte local ne s'en sort pas trop mal sur le plan de l'emploi et de l'insertion, même si aujourd'hui, la Ville se trouve confrontée à un certain nombre de difficultés comme par exemple la multiplicité des dossiers et des profils en difficulté qui ne sont plus seulement l'apanage des quartiers sensibles, mais de l'ensemble de la population qui nécessite aujourd'hui d'autres outils que les outils de droit commun.

Un deuxième élément pouvant être mis en évidence est le fatalisme résigné des bénéficiaires qui fait que dans le contexte actuel, il est extrêmement difficile de mobiliser les personnes en difficulté et de prescrire vers des dispositifs de complémentarité.

Troisième élément, aujourd'hui, il va être nécessaire dans le contexte actuel, de se poser des questions sur la pertinence de tous ces dispositifs et notamment sur leur cohérence et leur adaptation au nouveau contexte social et au nouveau contexte d'emploi.

La Ville n'échappera pas à une réflexion globale sur la complémentarité de l'action de l'Etat et des collectivités locales au sein des collectivités locales sur de nouvelles possibilités, de nouveaux types d'accompagnement pour des publics de plus en plus désorientés et dépassés par les problématiques de l'emploi.

### **Monsieur MILLET**

Son groupe votera cette délibération, car il est vraiment indispensable d'accompagner les publics en difficulté pour d'une part leur montrer que l'on s'occupe d'eux, premier point, et second point, arriver à un résultat.

La collectivité locale ici remplit un rôle d'ambulance en quelque sorte pour pallier aux difficultés beaucoup plus larges dont l'actuel gouvernement ne semble pas avoir complètement pris la mesure des mécanismes.

Cette délibération finalement est typique de la méthode de gauche c'est-à-dire augmenter les effectifs de la fonction publique, sans d'ailleurs avoir l'argent pour payer les fonctionnaires correctement, et puis dans le même temps, au niveau national, avoir une incapacité du gouvernement à comprendre vraiment comment se crée l'emploi.

Mérignac aujourd'hui va créer dix emplois d'avenir. Il y avait 50 autres emplois aidés. Ces emplois sont nécessaires puisqu'il y a une partie sociale dans l'emploi, c'est incontournable. Il y a aussi une autre partie de l'emploi qui est l'emploi de marché où il faut qu'il y ait des encouragements.

Et au niveau national, ce seront donc si l'on fait le rapport de ce que fait Mérignac avec la dimension nationale, quelles dizaines de milliers d'emplois aidés supplémentaires qui vont être apportés à des gens qui encore une fois en ont besoin.

Mais dans le même temps, des dizaines de milliers de candidats à la création d'entreprises fuient, car ils sont découragés par les nouvelles règles et qui vont s'implanter ailleurs, car aujourd'hui la libre circulation des biens, des personnes, des capitaux fait qu'il est très facile d'aller ailleurs.

En laissant partir, en décourageant l'initiative, ce sont là des centaines de milliers d'emplois qui à l'avenir vont être créés, mais pas sur le territoire. Il trouve cela assez grave.

Il voudrait demander au travers de cette intervention, du fait que certains élus ont les connexions avec le gouvernement, avec le Président de la République, de dire : créer des emplois pour les jeunes en

difficulté en particulier, pas seulement ceux-là, très bien ! Mais en même temps, que le gouvernement ne décourage pas ceux qui sont des créateurs d'emplois, des employeurs en puissance.

**ADOPTE A L'UNANIMITE.**

**DELEGATION DE Monsieur RANSON**  
**PREVENTION ET SECURITE PUBLIQUE**

**2013- 38 INSTALLATION CLASSEE POUR LA PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT (ICPE) - ENQUETE PUBLIQUE SUR L'EXPLOITATION D'UNE UNITE DE TREMPAGE DU BOIS - SOCIETE BORDEAUX BOIS SERVICE - AVIS**

**Monsieur RANSON**

Indique que cette enquête concerne une entreprise, employant 14 personnes, installée depuis 2007 sur le territoire méridional après avoir occupé deux sites différents sur la commune de Bordeaux dans le secteur de Caudéran avec une activité principale qui est l'usinage et le stockage du bois, nécessitant un certain nombre de précautions liées au risque d'incendie qui ont été prises, notamment concernant le stockage extérieur sous abri en terme de distance entre les différentes zones de stockage.

La délibération concerne une régularisation sur une activité non pas secondaire, mais mineure en terme de volume de cette société qui est le traitement avec des produits insecticides et fongicides entraînant des risques de pollution.

L'entreprise a pris toutes les précautions afin d'éviter la pollution des eaux superficielles et souterraines avec la principale mesure : une capacité de rétention égale aux risques encourus en terme de quantité de produits liquides pouvant être polluants.

Il est donc proposé que le Conseil émette un avis favorable.

**Madame COUPLAN**

Trouve la méthode singulière. Il est demandé d'émettre un avis favorable alors qu'en réalité l'enquête publique vient seulement de commencer. Elle a commencé le 25 mars.

**Monsieur RANSON**

Répond qu'il aurait fallu changer le calendrier des délibérations puisque le prochain Conseil est prévu fin mai et que les délais auraient été dépassés. Il aurait fallu faire une séance exceptionnelle pour cette seule délibération ou modifier le calendrier. Ce ne sont pas les élus qui ont choisi le calendrier de l'enquête publique, c'est la Préfecture. Sa collègue aurait pu également remarquer que la société est en activité depuis quelques années. C'est seulement que les services préfectoraux demandent une régularisation bien tardivement.

**Monsieur le Maire**

Il est demandé aux élus un avis, mais ils ne sont pas les seuls à produire ces avis dans la période.

**Monsieur GONZALEZ**

Il s'abstient.

**ADOPTE A LA MAJORITE - ABSTENTIONS :** Madame Anne COUPLAN, Monsieur Bernard GONZALEZ, Monsieur Thierry MILLET

**DELEGATION DE Madame GASPAR**  
**PETITE ENFANCE**

**2013- 39 PETITE ENFANCE : CONVENTIONS D'INTERVENTION DES PEDIATRES, PSYCHOLOGUES ET PSYCHOMOTRICIENNES - AUTORISATION**

**Madame GASPAR**

Dans la continuité de la délibération du 02 juillet 2012 qui définit les conditions d'intervention des pédiatres, psychologues et psychomotriciennes dans les structures petite enfance de la Ville, il est proposé d'en conclure deux nouvelles : l'une avec une psychologue, l'autre avec une psychomotricienne et de signer par ailleurs un avenant modificatif avec une psychologue afin de modifier son calendrier d'intervention.

Cette convention était jointe à l'ordre du jour.

Afin d'harmoniser les périodes d'intervention, il est proposé que ces conventions soient signées pour la période allant du 1<sup>er</sup> avril au 31 décembre 2013 et soient renouvelables par tacite reconduction jusqu'au 31 décembre 2014.

En conséquence, il est proposé d'autoriser Monsieur le Maire à signer les deux conventions ainsi que l'avenant modificatif de la troisième convention.

**ADOPTE A L'UNANIMITE.**

**2013- 40 PRESTATION INDEMNITES DE GARDE EN CRECHE - CONVENTION D'OBJECTIFS ET DE FINANCEMENT PASSEE AVEC LA SNCF - AVENANT N° 2 - AUTORISATION**

**Madame GASPAR**

Par délibération du 19 décembre 2008, le Conseil Municipal a approuvé la signature d'une convention avec le département d'action sociale de la SNCF qui vise à prendre en charge les coûts afférents à l'accueil des enfants de ses employés et il est demandé par la SNCF d'apporter une modification dans le contenu du texte de cette convention qui n'apporte pas de modification dans les modalités de fonctionnement.

Il est proposé d'approuver la modification de la phrase proposée par une autre phrase, jointe également à l'ordre du jour.

**ADOPTE A L'UNANIMITE.**

**2013- 41 RENOUELEMENT DE LA CONVENTION D'OBJECTIF ET DE FINANCEMENT DES ETABLISSEMENTS D'ACCUEIL DE LA PETITE ENFANCE PASSEE AVEC LA CAISSE D'ALLOCATIONS FAMILIALES - AUTORISATION**

**Madame GASPAR**

Par délibération du 17 décembre 2004, le Conseil Municipal a adopté la mise en œuvre de la prestation de service unique pour le financement des structures petite enfance de la Ville, conformément aux obligations fixées par la Caisse nationale d'allocations familiales.

Cette convention concerne cinq crèches collectives, sa halte-garderie et la crèche d'accueil familiale sur des objectifs partagés avec la Caisse d'Allocations Familiales.

La convention fixant les modalités de mise en œuvre de cette prestation de service unique et les obligations réciproques des parties étant arrivée à échéance en fin d'année dernière, il est nécessaire de renouveler cette convention avec la CAF pour une période de trois ans à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2013.

Il est proposé d'approuver les termes de la convention avec la CAF et d'autoriser Monsieur le Maire à la signer.

**ADOPTE A L'UNANIMITE.**

**DELEGATION DE Monsieur GIRARD  
ENERGIE ET PLAN CLIMAT**

**2013- 42 MISE EN OEUVRE DU PLAN CLIMAT ENERGIE TERRITORIAL (PCET) -  
AUTORISATION**

**Monsieur Pierre GIRARD**

Il présente le résultat des travaux menés depuis deux ans pour l'élaboration du Plan Climat Energie Territorial.

En préalable, il rappelle que la Ville est engagée depuis 2003 dans un Agenda 21. La démarche a été reconnue Agenda 21 locale de France en 2007 puis en 2012 par le Ministère de l'Ecologie et du Développement Durable et a ensuite été distinguée à deux reprises au titre des rubans du Développement Durable en 2009 et en 2011.

Il souhaite également souligner que de nombreuses actions sont lancées par la Ville à travers son Agenda 21, actions qui visent à lutter contre le changement climatique.

Il peut être cité notamment la démarche les bâtiments HQE-BBC qui sont généralisés sur tous les projets depuis plusieurs années maintenant et l'exemple de la maison de quartier de Beaudésert en est le plus récent.

La rénovation énergétique des bâtiments communaux à chaque fois qu'il s'agit de faire des travaux sur ces bâtiments, le développement de pistes cyclables, la mise en place de trois lignes de pédibus (ce sont des lignes permettant d'amener les enfants à l'école par la marche à pied et non plus en voiture), une étude de faisabilité sur la zone chaleur en centre-ville et sur Pichey et l'aménagement de l'éco-quartier des pins.

Toujours dans cette même dynamique, la Ville a évalué l'impact de son patrimoine et des actions qu'elle fait en terme d'émissions de gaz à effet de serre et il a été réalisé en 2009 un bilan carbone patrimoine et services. Cela a permis dans un premier temps de mettre en place un état initial pour mesurer les progrès qui seront effectués au travers des différentes actions qui seront réalisées dans le cadre du Plan Climat.

Toutes ces actions visent à répondre aux enjeux nationaux du dérèglement climatique. En effet, les scientifiques et notamment les études du GIEC (Groupe d'Experts Intergouvernemental sur l'Evolution du Climat) évaluent l'augmentation de la température terrestre de 1,1 à 6,4° en 2100, tout ceci en fonction des scénarios et des hypothèses qui peuvent être prises.

Il est su d'ores et déjà qu'un réchauffement du climat est inexorable et que les conséquences sur la vie sociale vont être assez importantes.

Le sujet abordé ce jour est un sujet d'importance. Tout le monde a suivi les travaux menés au sein des conférences de Copenhague puis de Doa dernièrement en décembre 2012 qui prolongent les accords de Kyoto. De nombreux pays ont décidé de mettre en œuvre des politiques volontaristes pour limiter les émissions de gaz à effet de serre qui ne cessent d'augmenter.

En ce qui concerne la Ville, en 2010, elle a souhaité travailler à l'élaboration de ce Plan Climat Energie Territorial et de ce fait elle a devancé la volonté du gouvernement qui a voté en décret le 11 juillet 2011 imposant aux collectivités de plus de 50 000 habitants la réalisation de cette démarche. Elle avait déjà été entamée depuis un an à cette époque.

Il a été fait, pour conforter l'état initial, un bilan carbone du territoire qui a dégagé les quatre postes les plus émissifs : l'énergie, le transport, l'achat et l'alimentation, la construction et l'aménagement urbain.

Une étude de vulnérabilité au réchauffement climatique de la Ville a également été réalisée, c'est-à-dire étudier la formation potentielle d'îlots de chaleur dus à des constructions trop denses et à un manque d'espaces verts, de façon à pouvoir faire évoluer tout ceci pour limiter ces îlots de chaleur.

Au travers de la stratégie du Plan Climat, la Ville souhaite répondre d'une part aux objectifs européens qui sont ce que l'on appelle "les trois fois vingt", c'est-à-dire 20 % d'économie d'énergie, 20 % de réduction des gaz à effet de serre et 20 % d'énergies renouvelables à l'horizon 2020.

La Ville a également comme ambition de répondre aux objectifs nationaux de ce qui est appelé "facteur 4" ce qui signifie diviser par 4 les émissions nationales de gaz à effet de serre d'ici 2050. Cela représente une baisse de 3 % chaque année. Et bien entendu, également comme objectif de rentrer en cohérence et dans le cadre du schéma du climat Air Energie Aquitain qui a été voté ici en fin d'année dernière, et adopté par le Conseil Régional en décembre.

Le travail effectué depuis deux ans avec les services a été mené en parfaite coordination avec le Conseil Régional, le Conseil Général et la Communauté Urbaine afin de garantir une cohérence entre ces différents plans climats établis par ces collectivités et d'ailleurs le Préfet de Région ainsi que le Président du Conseil Régional, par le biais de l'avis qu'ils ont émis sur le projet de la Ville de Mérignac de Plan Climat, ont salué les réflexions partagées avec la Ville de Pessac et la volonté de synergie avec les Plans Climat des ces différentes collectivités et ont souligné la cohérence du projet de la Ville avec les objectifs régionaux.



La stratégie de la Ville sur le Plan Climat est définie en quatre axes : soutenir l'autonomie énergétique du territoire, développer les modes de vie durables, promouvoir la mobilité bas carbone et aménager et gérer durablement le territoire.

Avant d'écrire ces différents axes, il va rappeler la méthodologie utilisée pour mettre en œuvre ce Plan Climat. Il s'est basé sur une méthode appelée la conférence de consensus permettant de faire participer les Mérignacais à l'élaboration de la réflexion et des actions qui vont être mises en place. Pour ce faire, la Ville a présenté les enjeux du Plan Climat dans les Conseils de quartier de la Ville. Il a été demandé aux personnes intéressées de s'inscrire sur des listes. Il y a eu de nombreuses réponses qui ont obligé à faire des tirages au sort. Une cinquantaine de Mérignacais ont été sélectionnés et sont venus participer à quatre ateliers correspondant aux thématiques énoncées précédemment. Sur chacun de ces ateliers, de grands témoins sont venus apporter du témoignage et leurs compétences et leur expertise. A travers des séances dénommées "théâtre forum", des acteurs professionnels intervenaient et écrivaient en temps réel les dialogues d'une petite pièce de théâtre. Le principe était que les Mérignacais présents dans la salle pouvaient réagir et interagir sur le scénario en apportant des témoignages ou des inflexions sur ce qui était dit. De tous ces ateliers sont ressortis un certain nombre d'actions, ensuite travaillées au niveau des services pour les formuler et les présenter.

Au cours de ces ateliers, tous les débats ont été filmés et un artiste a été missionné pour réaliser une œuvre. Le résultat de tous ces travaux sera présenté le vendredi 05 avril à 19 heures à la Maison des Associations. Il encourage tous les élus à venir d'une part visionner le film et d'autre part admirer l'œuvre réalisée.

Après le travail effectué par les services municipaux, des institutionnels, des associatifs et des entreprises privées de la Ville ont été consultés pour confronter les propositions et s'assurer qu'elles correspondaient bien à des besoins et une participation des différentes forces vives de la Ville.

Premier axe : soutenir l'autonomie énergétique du territoire :

Il y a quatre actions : l'une des actions fortes de cet axe est de favoriser le développement des énergies renouvelables sur le territoire. Cette volonté s'est déjà exprimée au niveau de la Mairie puisqu'il a déjà été réalisé trois toits photovoltaïques sur des bâtiments communaux : sur l'école Jean Jaurès, sur l'école Ferdinand Buisson et à la crèche du Burck.

Une étude a également été réalisée de pré-faisabilité sur un réseau de chaleur au centre-ville, effectuée par l'Agence Locale de l'Energie et du Climat. Cette étude a révélé un potentiel important et un réel intérêt à créer ce réseau de chaleur au centre-ville de Mérignac. La volonté de la Ville est désormais de faire une étude de faisabilité technique et économique approfondie de façon à valider la réalisation de ce type d'équipement.

Les autres actions écrites sur cet axe : partenariat pédagogique sur la problématique d'économie d'énergie. Cela fait plusieurs années que la Ville a commencé à mettre ceci en place, notamment à travers l'espace Info Energie situé au centre-ville et information sur les conseils aux particuliers sur la maîtrise de l'énergie. L'espace Info Energie ainsi que les actions ponctuelles que la Ville mène comme notamment la semaine prochaine dans le cadre de la semaine du développement durable. Un stand sera tenu sur le marché municipal du samedi matin afin d'informer les concitoyens sur les possibilités existant aujourd'hui en matière de rénovation énergétique, isolation de leur maison.

Le deuxième axe, c'est le développement des modes de vie durables. Cet axe repose sur l'invention de nouveaux modes de vie durables basés sur le respect des ressources naturelles locales, sur les circuits courts et la valorisation des déchets sous toutes ces formes. Cela se traduit par le fait de favoriser une économie respectueuse de l'environnement, productrice de richesses et solidaire et le maintien des engagements de la Ville en matière de réduction des déchets.

Plus particulièrement les actions 5 et 6 visant à accompagner les projets de valorisation des déchets ménagers et à lutter contre le gaspillage alimentaire à partir des dispositifs existants. Ce sont des actions de sensibilisation et d'information au niveau des cantines scolaires déjà et également au niveau des concitoyens pour sensibiliser l'ensemble de la population au fait qu'il faut limiter la production de déchets. Le traitement des déchets présente un coût important pour la collectivité, mais surtout c'est un gaspillage d'énergie énorme.

L'axe 3 : promouvoir la mobilité bas carbone. L'enjeu de cet axe se situe au niveau de la mobilité croissante des ménages conjuguée à une augmentation constante des émissions de gaz à effet de serre liées aux transports.

Il s'agit pour la Ville de communiquer sur la mobilité bas carbone, c'est-à-dire des modes de déplacement qui émettent moins de gaz à effet de serre, de mutualiser les pratiques d'écomobilités régissant le territoire et de favoriser les projets d'écomobilités innovants et mobilisateurs. Plus particulièrement l'action 1 : communiquer sur les coûts et impacts carbone et transport et sur les temps de trajet.

C'est une action que la Ville a déjà initiée s'appelant "Si t Vélo" visant à flécher dans la Ville un certain nombre de parcours en indiquant le temps qu'il faut pour le faire à pied ou à vélo. Mérignac a constaté, à l'instar d'autres villes également, que les gens ne s'imaginent pas que pour faire 500 m, il faut quelques minutes à pied et ce n'est pas la peine de prendre sa voiture pour réaliser un trajet aussi court. La plus grosse partie des trajets s'effectuent sur des distances inférieures à 3 km en ville.

Action 3 également : encourager le développement des plans de déplacements. Cela va être mis en place au niveau de la Ville en mettant à disposition des agents une plateforme de covoiturage et en les incitant à venir travailler dans leurs bureaux, s'ils ne peuvent pas utiliser les transports en commun du fait qu'ils ne sont pas dans une zone de passage de bus ou de tram, de se regrouper à plusieurs pour se rendre dans leur local.

Concernant l'axe 4 : aménager et gérer durablement le territoire. L'aménagement urbain constitue un enjeu prioritaire pour améliorer notre qualité de vie et pour réduire les émissions de gaz à effet de serre, notamment en privilégiant un aménagement durable de la Ville et en accompagnant la mutation du bâti et en adaptant les ressources, le paysage et le territoire au dérèglement climatique déjà engagé. Ceci passe notamment par la mise en œuvre d'actions d'adaptations paysagères et l'application de la charge paysagère réalisée l'an passé, délibérée ici, ainsi que la lutte contre les îlots de chaleur urbains consistant à favoriser au maximum l'implantation d'espaces verts. Ce sont des actions déjà en cours qui vont être valorisées et mieux affichées encore pour limiter ces zones de fortes chaleurs en été.

Voici rapidement la présentation de ces 21 actions du Plan Climat.

### **Monsieur le Maire**

Tout ceci représente beaucoup de travail, non seulement au niveau de la Ville, mais surtout au niveau de tous les groupes dans les quartiers ont été sensibilisés dans un premier temps, et ont été amenés à porter leur propre contribution en liaison avec la Ville de Pessac à ce Plan Climat.

### **Monsieur CHAUSSET**

Souhaite féliciter son collègue.

Il est satisfait de pouvoir avoir un climat commun entre Pessac et Mérignac. Ce sera un acquis. Les deux Villes travaillent ensemble sur ce sujet. C'est quelque chose de symbolique, car politiquement, c'est un ensemble de 120 000 habitants. Cela permet au niveau régional, mais aussi national de faire référence s'il est possible d'avoir un certain nombre d'actions communes.

Après, il faudra que politiquement il soit bien distingué ce que fait la Ville et ce que les habitants et les citoyens doivent faire. Il faudra faire œuvre de pédagogie. En matière de climat et d'écologie, il y a deux acteurs : les autres, c'est les organisations internationales, les politiques nationales et régionales et il y a chacun.

Ceci concerne chacun, la lutte contre l'effet de serre notamment, l'évolution des comportements. En matière de transport, beaucoup de choses ont été faites à Mérignac, mais aussi à Pessac et ailleurs, notamment le développement du vélo, du transport collectif. Plein de choses restent à faire. Il faut vraiment arriver à baisser l'utilisation de la voiture, plus facile à dire qu'à faire pour chacun. 50 % des déplacements sont pour des petites distances. Un effort doit être fait là-dessus par tous. Ensuite, la Ville de Mérignac a tout à fait les moyens d'œuvrer sur un certain nombre de dossiers comme le développement massif des énergies renouvelables. Un certain nombre de choses ont été faites, il y a des projets également à venir : pourquoi pas développer un réseau de chaleur sur Mérignac. Ce serait un véritable dossier qui pourrait faire franchir un cap à la Ville.

Pour terminer, il faut avoir une vision du climat et de la lutte contre les effets de serre. Il faut que les Villes comme Mérignac et comme Pessac et comme la Communauté Urbaine tendent vers l'autonomie énergétique, c'est-à-dire à arriver réellement à maîtriser sa production d'énergie. Un autre point : il faudrait travailler sur l'économie locale, notamment sur l'agriculture. A ce jour, il y a un jour d'autosuffisance alimentaire. Il faudrait arriver à développer des circuits courts, des modes de protection coopératifs, collaboratifs qui arrivent à rendre moins dépendants de systèmes avec des dérives, comme récemment dans l'industrie alimentaire. Le chemin est long.

### **Madame MELLIER**

Félicite les services qui ont accompli ce travail. Les éléments donnés sont des points d'appui pour mettre les citoyens en capacité d'être acteurs dans le cas de l'Agenda 21 et réduire toutes les nuisances dont il a été fait référence.

Elle souhaiterait souligner le fait, lors de l'organisation de débats, qu'il y avait trop de monde et qu'un tirage au sort a dû être réalisé. C'est bien la démonstration que dans la population, une sensibilisation très forte existe. Il faut le valoriser. Les citoyens demandent toujours plus d'éléments d'informations pour toujours mieux maîtriser et être acteur. Il faut bien le prendre en compte, mais il ne faudra pas que ce soit toujours dans le même sens. Il y a aussi des acteurs industriels, économiques sur Mérignac notamment, qui doivent aussi jouer le jeu.

Elle trouve très positive cette participation importante. Par contre, il est dommage d'avoir recours au tirage au sort. Peut-être que cela pourrait évoluer par la suite.

Le réseau de chaleur est une très bonne idée. Il serait très bien que ce réseau de chaleur soit sous maîtrise publique de telle manière qu'il soit toujours en lien avec l'évolution des services publics.

### **Madame RECALDE**

Elle souhaite s'associer à tous les propos et remerciements tenus par ses collègues pour féliciter Pierre GIRARD et les services pour ce travail de bénédictin accompli dans le cadre du Plan Climat. A Mérignac, il est habituel de travailler en silence, mais d'avancer. Un grand pas a été réalisé. Il est parlé de réseau de chaleur, de facture énergétique, d'Agenda 21, de Positiville.

Elle rappelle que le samedi 06 avril, il y aura une manifestation dans le cadre de la semaine du développement durable et de l'Agenda 21 dans ce cadre-là pour que Mérignac tende vers une ville positive, pour que tout soit fait pour que les concitoyens s'emparent de ce sujet.

C'est en bonne voie. Beaucoup de travail a été effectué avec les Aiguilleurs 21, avec la participation des habitants, nombreux, que ce soit sur l'Agenda 21 ou sur le Plan Climat. Tout doit être fait pour réduire la facture énergétique aussi, car il y a aussi ce souci-là dans le cadre du Plan Climat pour les plus en difficultés puissent aussi réduire cette facture énergétique.

### **Monsieur Pierre GIRARD**

Il transmettra tous ces remerciements au service, car ils ont beaucoup travaillé depuis deux ans.

Sur le réseau de chaleur, il précise que l'objectif de cette étude de faisabilité finale entre autres est de trouver le meilleur schéma juridique, le meilleur montage pour réaliser un réseau qui reste dans le giron de la décision publique. Il ne sait pas quel sera l'outil juridique utilisé ou le montage financier, mais bien entendu, il faut que ce soit la collectivité qui pilote cette affaire d'une façon ou d'une autre.

Concernant le problème d'énergies renouvelables, il faut avoir conscience d'être dans un changement de paradigme. Dans les années à venir, il est intimement persuadé que tous les toits seront photovoltaïques, que la grosse partie de la consommation d'énergie de chaque citoyen se fera de façon autonome. Les gens seront leur propre producteur d'énergie. Cela va supposer des modifications dans les réseaux, dans la gestion, mais c'est le sens de l'histoire. La Ville est au seuil de nouvelles innovations : le soleil brille et chauffe la journée et les usages sont souvent le soir ou la nuit. Cela nécessitera de la part des industriels de trouver des systèmes de stockage de l'électricité ou de la chaleur de façon à pouvoir ensuite l'utiliser tout au long de la journée selon les besoins. Il y aura des systèmes de stockage sous forme de frigories. Il pense qu'il y aura des stockages de frigories pendant la journée grâce à des systèmes de pompes à chaleur alimentés par les toits photovoltaïques. Les frigories le soir seront resituées pour rafraîchir les appartements. C'est un exemple.

Dernière chose, il a fait personnellement une expérience avec quelques amis. Il a voulu organiser un repas en ne mangeant que des produits qui proviennent de moins de 50 kilomètres de Mérignac, la

démarche Locavore. Il conseille de faire l'expérience. Ce n'est pas si facile que cela. Le système économique est tel aujourd'hui que c'est très compliqué. Même sur le marché de Mondésir, un des plus beaux marchés de la Ville, il est difficile de trouver des produits provenant de moins de 50 kilomètres. Il faut réfléchir à tout cela. C'est un long chemin et il y a beaucoup de travail pour arriver à relocaliser la production et mettre en place des circuits.

**Monsieur le Maire**

Remercie Pierre GIRARD et toute son équipe pour cet immense travail tourné vers l'avenir.

ADOpte A l'UNANIMITE.

**DELEGATION DE Monsieur PRADELS**  
**NOUVELLES TECHNOLOGIES ET ECO-CONSTRUCTION**

**2013- 43 DEPLOIEMENT DE LA FIBRE OPTIQUE - CONVENTION RELATIVE A L'USAGE DES RESEAUX PUBLICS DE DISTRIBUTION D'ELECTRICITE POUR L'ETABLISSEMENT ET L'EXPLOITATION D'UN RESEAU DE COMMUNICATIONS ELECTRONIQUES EN FIBRES OPTIQUES SUR SUPPORTS DE LIGNES AERIENNES - AUTORISATION**

**Monsieur PRADELS**

Rappelle que la Ville depuis des années, avec la Communauté Urbaine, a fait en sorte de trouver des solutions pour résorber les zones blanches sur la commune. A ce propos, il y a le projet de FRANCE TELECOM de fibre optique. Actuellement, pour se développer sur le quartier de Beutre, il a besoin de prendre le réseau public de distribution d'électricité basse tension et haute tension.

Dans ce cadre, la Ville de Mérignac qui a concédé à EDF la distribution de l'énergie électrique doit faire partie d'une convention avec ORANGE afin de pouvoir permettre à ORANGE d'utiliser ce réseau.

ADOpte A l'UNANIMITE.

**DELEGATION DE Madame SAINT-MARC**  
**JEUNESSE ET SPORT LOISIRS**

**2013- 44 OPERATION SAC ADOS AQUITAINE - CONVENTION DE PARTENARIAT AVEC LE CONSEIL REGIONAL - AUTORISATION**

**Madame SAINT-MARC**

Il est proposé d'établir une convention de partenariat avec le Conseil Régional d'Aquitaine dans le cadre de l'opération SAC ADOS AQUITAINE. Jusqu'à maintenant il y avait le SAC ADOS classique. Ce dispositif vient compléter ce dispositif qui existait déjà avec VACANCES OUVERTES en ciblant les 16-22 ans alors que jusqu'à maintenant c'était les 15-25 ans. Ce sont des jeunes en situation économique et sociale fragile ou des jeunes en situation de handicap. Cela vise un public bien particulier. Il est donc proposé d'établir cette convention de partenariat avec le Conseil Régional d'Aquitaine, de valider cet engagement et d'autoriser Monsieur le Maire à signer avec le Conseil Régional la convention de partenariat correspondante à ce projet.

ADOpte A l'UNANIMITE.

**DELEGATION DE Monsieur ESTAY**  
**ACHATS ET MARCHES PUBLICS**

**2013- 45 AMENAGEMENT DE L'ACCES SUD DU PARC DE L'HOTEL DE VILLE - APPEL D'OFFRES OUVERT N°2013-014-01 CONCLU AVEC LA SOCIETE EIFFAGE SUD OUEST POUR DES TRAVAUX DE VOIRIE RESEAUX DIVERS**

**Monsieur ESTAY**

Propose de regrouper les quatre premières délibérations, n°45 à n°48.

Il s'agit de marchés pour l'aménagement de l'accès Sud de l'Hotel de ville. Cet accès Sud est l'accès entre la future station de tramway qui se trouvera au Sud du parc de l'Hotel de ville et l'entrée des bâtiments de la Mairie.

Il y a eu une consultation en appel d'offres pour quatre lots : les VRD, l'éclairage, les espaces verts et le mobilier urbain.

Ces lots ont été attribués par la Commission d'appel d'offres et il est proposé d'autoriser Monsieur le Maire à signer ses quatre contrats.

ADOPTE A L'UNANIMITE.

**2013- 46 AMENAGEMENT DE L'ACCES SUD DU PARC DE L'HOTEL DE VILLE - APPEL D'OFFRES OUVERT N°2013-014-02 CONCLU AVEC LA SOCIETE CITEOS POUR DES TRAVAUX D'ECLAIRAGE**

ADOPTE A L'UNANIMITE.

**2013- 47 AMENAGEMENT DE L'ACCES SUD DU PARC DE L'HOTEL DE VILLE - APPEL D'OFFRES OUVERT N°2013-014-03 CONCLU AVEC LA SOCIETE TECHNIVERT POUR DES TRAVAUX D'ESPACES VERTS**

ADOPTE A L'UNANIMITE.

**2013- 48 AMENAGEMENT DE L'ACCES SUD DU PARC DE L'HOTEL DE VILLE - APPEL D'OFFRES OUVERT N°2013-014-04 CONCLU AVEC LA SOCIETE PROVILE POUR DE LA FOURNITURE ET POSE DE MOBILIERS**

ADOPTE A L'UNANIMITE.

**2013- 49 CONSTRUCTION MODULAIRE BOIS POUR UN ACCUEIL PERISCOLAIRE ECOLE MARCELIN BERTHELOT - APPEL D'OFFRES OUVERT N°2013-013 CONCLU AVEC LA SOCIETE MAISONS ENVY**

**Monsieur ESTAY**

Il s'agit de la construction modulaire en bois d'un bâtiment pour l'accueil périscolaire à l'école Marcelin Berthelot à la suite d'un appel d'offres.

La Commission a attribué les travaux à la Société ENVY et il est proposé d'autoriser Monsieur le Maire à signer ce contrat.

ADOPTE A L'UNANIMITE.

**2013- 50 TRAVAUX DE MAINTENANCE DES BATIMENTS COMMUNAUX - APPEL D'OFFRES OUVERT N°2010-029-017 - AVENANT DE TRANSFERT CONCLU AVEC LA SOCIETE ELECTRICITE INDUSTRIELLE JP FAUCHE**

**Monsieur ESTAY**

Propose de regrouper les trois autres délibérations, n°50 à 52.

Il s'agit de trois avenants ayant pour simple objet de prendre en compte la nouvelle raison sociale d'une entreprise qui a des contrats avec la Ville qui s'appelait FAUCHE Automation et qui s'appelle à présent la Société d'Electricité industrielle JP FAUCHE.

Il n'y a rien de changé dans les contrats, c'est simplement sa raison sociale qui est modifiée.

ADOPTE A L'UNANIMITE.

**2013- 51 TRAVAUX DE MAINTENANCE DES BATIMENTS COMMUNAUX - APPEL D'OFFRES OUVERT N°2010-029-018 - AVENANT DE TRANSFERT CONCLU AVEC LA SOCIETE ELECTRICITE INDUSTRIELLE JP FAUCHE**

ADOpte A l'UNANIMITE.

**2013- 52 TRAVAUX DE MAINTENANCE DES BATIMENTS COMMUNAUX - APPEL D'OFFRES OUVERT N°2011-004-004 - AVENANT DE TRANSFERT CONCLU AVEC LA SOCIETE ELECTRICITE INDUSTRIELLE JP FAUCHE**

ADOpte A l'UNANIMITE.

**DELEGATION DE Monsieur ANZIANI  
FINANCES ET INNOVATION**

**2013- 53 ORGANISATION D'UNE MISSION AU CANADA DANS LE CADRE DU PROJET DE TECHNOWEST AEROPARC ET DES RELATIONS DE PARTENARIAT ECONOMIQUE - AUTORISATION**

**Monsieur ANZIANI**

Depuis vingt ans, la Ville a un partenariat avec la Ville de SAINT-LAURENT près de MONTREAL, qui a servi de préfiguration pour la création de l'Aéroparc.

Il n'y a pas eu de visite au QUEBEC depuis 2008 et il est proposé d'y retourner pour une mission. L'occasion est le salon AEROMART mais également différentes mesures en matière de diversité ou de culture, donc d'une délégation qui sera globale qui comprendra des élus de la Ville, des techniciens de la Ville, mais également des entreprises. Huit entreprises pourraient être accompagnantes. Cette mission se verra également jointe à une autre mission de la Communauté Urbaine. Elle aura lieu du 22 au 26 avril prochain.

**Monsieur GONZALEZ**

Rappelle à Monsieur le Sénateur quand il va aller sur place de voir si comme 20-25 ans en arrière, les routes sont faites avant de faire les usines. Cela veut dire que la mobilité du personnel de l'usine a déjà la route avant que l'usine ne soit constituée. Aéroparc ici, tout va dans le bon sens, mais des deux bouts, comment va se faire l'exécutoire ?

**Monsieur MILLET**

Précise qu'il est bien sûr excellent d'aller prendre le pouls d'un pays, savoir comment les choses se développent, s'organisent. C'est toujours fructueux pour nourrir ses propres réflexions et essayer de transposer ce qui peut l'être ici sur le territoire.

Il formule un souhait supplémentaire par rapport aux préoccupations concernant avant tout le développement de l'Aéroparc, c'est que chemin faisant les rencontres vont être organisées avec des élus canadiens de tous niveaux. Il serait peut-être intéressant de recueillir leurs témoignages pour savoir comment ils ont fait pour assainir leurs comptes publics sans sabrer leur économie. Le CANADA a su résorber ses dérapages en matière de comptes publics et aujourd'hui a une économie qui n'en a pas subi les conséquences. Il pense qu'il y a aussi des choses à recueillir à ce niveau-là.

**Monsieur COEURDEROY**

Les dates du 22 au 26 avril vont permettre au moment du 15 avril de répondre à la démarche que font les habitants de Beutre pour laquelle Monsieur le Maire a reçu une lettre.

**Monsieur le Maire**

Répond avoir reçu plusieurs lettres et il répondra à toutes.

ADOpte A l'UNANIMITE.

## **2013- 54 FISCALITE - VOTE DES TAUX DES 3 TAXES DIRECTES LOCALES**

### **Monsieur ANZIANI**

Rappelle qu'en décembre dernier, le budget primitif a été voté à hauteur de 94 millions d'euros. Aujourd'hui il y a la seconde étape consistant à vérifier quelles sont les recettes qui vont permettre d'engager les différentes actions inscrites au budget primitif. Parmi ces recettes, il y a deux recettes dont le montant ne peut être connu avant le mois de mars. Les notifications viennent d'être reçues de par des services de l'Etat : la première ce sont les recettes provenant des allocations compensatrices des exonérations fiscales. La notification fait apparaître un montant de 1 370 837 €

Ce montant est légèrement inférieur à celui inscrit lors du budget primitif (28 000 €), mais il est tout à fait dans les perspectives de décembre.

Ensuite, il y a la notification des bases qui vont permettre par le taux d'obtenir le produit fiscal de la fiscalité directe. Sur ces bases, il n'y a pas beaucoup de surprises. La taxe d'habitation représentant plus de 96 millions d'euros connaît une augmentation encore cette année, mais moins importante que les années précédentes. C'est l'augmentation la moins importante depuis 2006. C'est quelque chose qui doit interroger les élus, car en même temps, il y a plus d'habitations.

Vraisemblablement, la raison est que les gens qui aujourd'hui habitent sur Mérignac font l'objet d'exonération de la taxe d'habitation. Les revenus sont donc inférieurs à ceux du passé.

Pour le foncier bâti, il y a une légère augmentation. L'an dernier c'était 1,85 % ; aujourd'hui c'est 1,86 %.

Pour le foncier non bâti, c'est presque accessoire, 484 000 € c'est marginal par rapport au reste des recettes fiscales, mais l'augmentation est très forte. Il y avait -2,55 % l'an dernier ; il y a une augmentation pour cette année de plus de 12 %.

Ces éléments conduisent à plusieurs conclusions. La première est que lors du budget supplémentaire, il faudra faire les rectifications nécessaires. Il manquera par rapport au budget supplémentaire 117 000 € dans les prévisions. Il souhaite saluer l'art presque divinatoire des services avec 0,7 % des prévisions.

Autre observation : il est proposé de maintenir évidemment les taux qui sont ceux de l'an dernier. Ce sera le maintien des taux conforme à l'engagement pris par Monsieur le Maire après 2009.

En 2009, il avait été obligé d'augmenter les taux, il n'avait pas le choix et il a bien fait. La situation avait bien été anticipée. Depuis 2009, les taux n'ont pas augmenté. La plupart des communes ont augmenté les taux à moment donné dans le cadre de leur mandat.

Dernier point : si l'on regarde les taux de la Ville par rapport aux autres communes de la Communauté Urbaine, il souhaite insister sur un point et mettre fin à une sorte de rumeur circulant sur le fait que Mérignac a des taux particulièrement importants.

Les chiffres montrent ceci : en matière de taxe d'habitation sur les 27 communes, si l'on prend dans l'ordre qui va de la taxe la plus importante vers la moins importante, Mérignac est classé 13<sup>ème</sup> sur 27.

La Ville n'est donc pas du tout dans le top des taux les plus importants en matière de taxe d'habitation. C'est pareil pour le foncier bâti.

Mais la comparaison est encore plus intéressante si l'on resserre le spectre et que l'on regarde les six communes les plus peuplées, avec équivalence de services. Si l'on regarde les six villes les plus peuplées, il est remarqué que Mérignac pour la taxe d'habitation est classée 5<sup>ème</sup> sur 6. La seule ville ayant un taux moins important que Mérignac est Saint-Médard-en-Jalles. Toutes les autres villes : Pessac, Talence, Bordeaux et Villenave-d'Ornon ont un taux de taxe d'habitation plus important. Mérignac à 20,74, Pessac à 22,59, Talence à 22,64, Bordeaux à 22,98 et Villenave-d'Ornon à 23,64.

Mérignac est donc le 2<sup>ème</sup> taux le plus faible des six plus importantes agglomérations.

Le raisonnement serait le même sur le foncier bâti où Mérignac est 4<sup>ème</sup> sur les six communes plus importantes. Il y a Saint-Médard-en-Jalles, Bordeaux à 28,10 juste derrière Mérignac à 28,72. Ensuite avec des taux plus lourds pour ce foncier bâti : Pessac, Villenave-d'Ornon, Talence. C'est le témoignage d'une maîtrise fiscale constante depuis plusieurs années.

### **Monsieur le Maire**

Ces éléments étaient extrêmement importants à porter à la connaissance des membres du Conseil.

**Monsieur COEURDEROY**

Indique que si l'on peut se satisfaire de cette stabilisation du taux des taxes, dans l'hypothèse où la majorité actuelle serait reconduite lors des prochaines élections municipales, il se demande quelle serait sa vision politique en matière fiscale à partir de 2014-2015 compte tenu du contexte économique et financier.

**Monsieur le Maire**

Précise que cette question n'est pas portée par un optimisme délirant.

**Monsieur COEURDEROY**

Précise avoir parlé au conditionnel.

**Monsieur MILLET**

Demande à Monsieur ANZIANI de lui rappeler où est situé l'aéroport de Pessac, l'aéroport de Villenave, l'aéroport de Talence. Mérignac jouit d'une prospérité découlant de sa géographie du fait qu'elle héberge sur son territoire l'aéroport, lieu où forcément se concentrent des activités économiques et dont découle un certain nombre de revenus pour la Ville.

Alors, être dans la moyenne quand on est premier en termes de ressources puisque les ressources découlent de cette activité, s'agglomèrent autour de l'aéroport naturellement dans toutes les agglomérations la richesse des agglomérations elles-mêmes n'est pas suffisant.

Aujourd'hui, avoir le toupet de dire que Mérignac est bien placé, car elle fait le même taux que les autres : non ! Quand les taux sont similaires aux autres, avec des services comparables, avec une prospérité affirmée et démontrée, que pourront confirmer tous les Maires des villes citées, ça veut dire que la Ville est gérée avec beaucoup de largesses. Ce n'est pas une nouveauté à Mérignac, cela a déjà été dénoncé.

Concernant l'anticipation, pour les impôts, la majorité représentée est extrêmement anticipatrice. On peut reconnaître une maestria que nul ne peut contester.

Concernant la stabilité des impôts locaux depuis 2009, « encore heureux ! ». Quand on a asséné un coup de massue fiscale comme cela a été le cas dès le début du mandat, au lendemain du vote des élections municipales, tenir cette parole est le minimum.

Lorsqu'on voit comment les budgets supplémentaires de Mérignac sont garnis, ce n'est pas un hasard. C'est parce que dès le début du mandat, il a été prélevé des recettes très importantes qui se reproduisent tous les ans puisque c'est le propre d'un taux de collecter l'argent et de ne plus redescendre. Aujourd'hui, si Monsieur le Maire voulait faire œuvre de justice sociale, il rendrait une partie de l'argent aux contribuables mérignacais qui ont été trop sollicités.

**Madame MELLIER**

Son groupe votera cette délibération. Elle profite de celle-ci pour faire part, pour d'autres raisons que Monsieur MILLET et Monsieur COEURDEROY, de son inquiétude face aux décisions annoncées par le gouvernement d'un nouveau tour de vis pour les dotations versées aux collectivités.

Ce ne sont plus 2,25 milliards d'euros, mais 4,5 milliards que le gouvernement envisage de retirer des dotations collectivités territoriales en 2014 et 2015.

Or cette somme ne prend pas en compte, selon l'association des Maires de France, les 2 milliards par an de dépenses supplémentaires induites par l'augmentation des charges nouvelles imposées aux collectivités, dont la réforme des rythmes scolaires évaluée à 600 millions d'euros.

Il faut ajouter à cela les éléments fournis par le Ministre du Budget de l'époque selon lesquels un chiffre de 6 milliards d'euros de recette est à trouver en 2014 correspondant aux impôts non levés.

Selon le Ministre du Budget de l'époque « *Les économies dans les dépenses publiques sont inévitables et tous les ministères devraient y participer ainsi que les collectivités locales* ». En réalité, le but des baisses drastiques des dotations collectivités locales est de faire des économies à l'Etat pour qu'il puisse financer le crédit d'impôt pour la compétitivité des entreprises, ce qui équivaut à 20 milliards de ressources nouvelles aux entreprises qui seraient financés par une augmentation de la TVA, mais aussi par une réduction de la dépense publique.



La question est posée : les collectivités ont-elles vocation à payer des cadeaux aux patrons ? Ce n'est pas sa finalité.

Est-ce que les collectivités dépenseraient trop pour les services publics alors qu'elles ne produisent pas de dettes ?

Pour répondre à Monsieur MILLET, il n'y a pas de dérapage de comptes publics au niveau des collectivités territoriales puisqu'elles sont obligées de produire des comptes équilibrés et que ces collectivités assurent 70 % de l'investissement.

Si elle est restée volontairement sur la dimension nationale, c'est qu'elle pense que les choix engagés à Mérignac, dans les conditions actuelles, répondent au mieux aux intérêts de la population. Néanmoins, il convient pour les années à venir d'engager un débat au niveau du pays sur le devenir des finances locales avec la volonté d'une meilleure répartition des richesses et cela même en s'appuyant sur une autre fiscalité qui taxerait les profits financiers. Il faut réfléchir en ce sens et aussi engager un débat sur le rôle des collectivités dans l'aménagement du territoire, c'est-à-dire des communes département car celles-ci sont en danger tout à la fois par cette politique d'austérité, mais aussi par la décentralisation.

Elle votera cette délibération tout en étant inquiète à partir des décisions qui sont prises concernant le devenir des collectivités.

### **Monsieur CHAUSSET**

Son groupe votera cette délibération. A chacun ses richesses. Les richesses de la Ville de Mérignac amènent aussi des contraintes, des charges de centralité, notamment, que la Ville doit assumer, par exemple, l'éclairage public, la voirie, d'aménagement d'espaces qui sont aussi le pendant des atouts et des zones d'activités. Les villes citées par Monsieur MILLET, que cela soit Pessac, Talence aussi ont un certain nombre d'activités différentes. Aujourd'hui, ce n'est pas forcément l'activité économique, mais c'est la taxe d'habitation. Mérignac a un fort potentiel d'habitat social. C'est bien, mais ce n'est pas là où se produisent le plus de recettes. Accueillir de l'habitat social, c'est faire œuvre de solidarité. La Ville de Mérignac n'est pas en reste sur les services. Il ne peut pas être dit, à regarder ce qu'il se passe dans les écoles de Mérignac, que les services de la Ville de Mérignac sont forcément comparables aux autres. Dans un certain nombre de domaines, la qualité peut être jugée, mais l'offre de services faite à Mérignac, que ce soit en matière sociale, de loisirs, d'éducation, est une offre que beaucoup habitant dans d'autres villes envient.

### **Monsieur ANZIANI**

Il remercie Monsieur CHAUSSET pour son intervention.

Par rapport aux propos de Monsieur MILLET, Mérignac a peut-être l'aéroport, mais il ne rapporte pas grand-chose pour une raison simple : la taxe professionnelle est une taxe unique. Il y a quelques effets positifs, mais surtout l'aéroport ne paye pas de taxe foncière. Il n'y a pas une ressource spécifique à l'aéroparc en matière fiscale. Il y a une taxe professionnelle qui va plus à la Communauté Urbaine.

La Ville n'a pas comme spécialité d'avoir un aéroport. Monsieur MILLET devrait être plus attentif aux propos fréquents de Monsieur GUILLEMBET. Il souligne souvent que la situation de Mérignac est paradoxale, car elle passe pour une ville riche, mais c'est une ville avec beaucoup de familles qui connaissent des minimas sociaux et ont besoin d'être aidées.

C'est aussi la raison pour laquelle Mérignac consacre des sommes importantes pour aider ces familles. Elle n'a donc pas que des avantages, mais elle fait face aussi.

Rendre l'argent ? Monsieur MILLET sait-il combien il faudrait rendre ? Le coût de l'augmentation en 2009 est 40 € pour une famille de deux enfants qui habite dans un logement avec un loyer moyen. Ce n'est pas un coup de massue fiscal à 40 € Pour cela, la Ville a rendu des services.

Concernant l'intervention de Madame MELLIER, il est vrai qu'une baisse des dotations de l'Etat est annoncée. Les chiffres donnés son justes.

Le principal problème de la France est le chômage, et en particulier le chômage des jeunes. Plus de trois millions de chômeurs sont là et ils ne sont pas nés au lendemain de l'élection de François HOLLANDE.

Il y a le chômage et les caisses vides : 1 900 milliards de dettes publiques. Comment faire ? Il est demandé à chacun, y compris aux collectivités territoriales de faire un effort pour contribuer à l'apurement des comptes publics. En même temps, on lève de l'argent, mais le contrat Emploi

compétitivité recherche coûte 20 milliards, mais il a vocation de créer de l'activité et de l'investissement et réindustrialiser le pays.

### **Monsieur MILLET**

Précise qu'au moment où la Taxe Professionnelle Unique a été votée, qui désormais est versée directement à la Communauté Urbaine, Monsieur ANZIANI ne peut ignorer qu'au moment où il y a eu la bascule en TPU, Mérignac avait des recettes provenant de la taxe professionnelle de l'époque. Ce n'était plus les communes, mais la CUB qui recevait la taxe des entreprises. A ce moment-là, les recettes provenant du monde économique pour la Ville ont été figées. Ces ressources passent désormais par la CUB pour revenir à Mérignac. Par contre, pour les entreprises nouvellement installées, une part revient à la commune, une part reste à la CUB et une autre redistribuée en fonction du sort des différentes communes.

Le flux de ressources venant des entreprises à l'époque de la bascule a été contractuellement maintenu. Ensuite, il est vrai de dire que les personnes cherchant un emploi aujourd'hui ne sont pas arrivées comme une génération spontanée et l'essentiel était déjà là au moment où le PS et les Verts ont pris le pouvoir.

Par contre les mesures prises depuis lors, si les emplois d'avenir ont été créés, en décourageant l'initiative, l'avenir de l'emploi a été ruiné, et c'est ça qui est grave.

### **Madame MELLIER**

Souhaite revenir sur la position commune de la Conférence des finances publiques de différentes associations, que cela soit l'Association des Maires de France, la Fédération des villes moyennes, les Maires des grandes villes, des Communautés Urbaines, toutes ces associations d'élus interpellent précisément sur cette question de la diminution de 4,5 milliards d'euros et il est dit que c'est lourd de conséquences sur les finances des collectivités locales. Le bloc communal porte aujourd'hui à lui seul près des deux tiers de l'investissement public local. La diminution des dotations ne doit pas conduire à la disparition de projets locaux porteurs de développement économique, d'emplois et de services à la population. C'est vraiment un appel lancé par ces différentes associations d'élus qui interpellent et alertent sur cette baisse de dotations et donc d'activité.

Deuxième point, concernant la TPU et l'impôt économique. Elle pense que la suppression de la TPU fait qu'aujourd'hui elle va à la Communauté Urbaine, les recettes fiscales ont baissé pratiquement de moitié. Elles étaient de 60 % et maintenant à 38 %.

Les entreprises, avec la suppression de la TP ont payé moins d'impôts économiques et ce sera les collectivités locales qui prendront le relais ou alors plus d'impôt ou moins de services. Si l'on veut redresser l'activité du pays, ce n'est pas en réduisant l'impôt ou en donnant des cadeaux aux grandes entreprises. Les exonérations de charges sociales qui bénéficient aux entreprises n'ont pas été créatrices d'emploi, tout au contraire. Il faut une autre dynamique et notamment aujourd'hui taxer les profits financiers.

Enfin, si l'on veut s'attaquer au chômage, elle pense qu'il y a là une décision qui pourrait être prise nationalement, c'est interdire les licenciements boursiers.

### **Monsieur le Maire**

Précise ne pas être d'accord avec cette solution-là qui paraît hors du temps.

### **Monsieur ANZIANI**

Concernant la taxe professionnelle, il faut rappeler que le mécanisme mis en place garantissait le produit équivalent à la taxe professionnelle pendant une période limitée de dix ans. Deuxième point, si l'on a eu des reversements de sommes équivalentes pendant un temps, ce n'était pas des recettes dynamiques. Même si beaucoup d'entreprises venaient s'installer sur Mérignac, il n'était plus gagné un centime. Cela a été accepté, car cela était une politique de solidarité envers les autres communes.

Deuxième point, il comprend les dires de Madame MELLIER mais il va adopter la même position que celle de Monsieur le Maire. Il ne peut pas être d'accord.

Premier élément, il ne faut pas rêver de restaurer la taxe professionnelle dont on a dit que c'était un impôt imbécile. Il pesait sur l'investissement et a pesé pendant longtemps sur le travail. Un impôt

taxant l'investissement, là où l'on veut créer de l'activité et des emplois, ce n'est pas le moment de le restaurer.

Deuxièmement sur les licenciements boursiers qui peuvent apparaître comme une solution miracle, il est possible de faire une loi pour les interdire, mais ce que l'on ne va pas interdire c'est que les entreprises se délocalisent. La bonne solution est de redonner du dynamisme au pays tout en veillant à la régularité des plans sociaux et de faire en sorte qu'ils ne puissent être conclus qu'avec la majorité des organisations syndicales ou bien avec un contrôle de l'administration du travail, ce qui sera le cas avec cet accord national interprofessionnel.

### **Monsieur le Maire**

En conclusion, il souhaite indiquer la stabilité des taux des trois taxes directes locales. C'est certes le respect de l'engagement pris en début de mandat, mais c'est surtout la traduction d'une gestion saine et dynamique de la Ville loin du matraquage fiscal régulièrement asséné à cette occasion par l'opposition, ou par une partie de l'opposition.

La réalité est toute autre. Comme l'a dit Monsieur ANZIANI, qu'il félicite pour son rapport, pour la qualité pédagogique des ses interventions, et pour le grand sérieux avec lequel, avec les services, il gère les affaires financières de la Ville, sur les dix dernières années, il y a eu une seule revalorisation des taux en 2009. 40 € par ménage de deux enfants, c'est-à-dire divisé par 10 : quatre euros par an sur dix ans pour un ménage moyen.

C'est aussi plus de 130 millions d'euros d'investissements sur cette même période, faisant de la Ville un donneur d'ordre économique majeur, tout en offrant des équipements publics aux Mérignacais (groupes scolaires, gymnases, crèches, etc...). C'est dans le même temps un désendettement de plus de 15 %. L'encours de la dette a baissé de 4 millions d'euros.

C'est aussi une capacité de désendettement qui a diminué de moitié et un autofinancement qui a pratiquement doublé sur la même période.

Dans un contexte économique financier très contraint pour toutes les collectivités locales, il pense qu'en dehors de toute polémique, il ne peut que se réjouir d'un tel résultat qui est le fruit d'une gestion rigoureuse, glisse notamment à une parfaite maîtrise des charges de fonctionnement : 2 % d'augmentation en moyenne par an sur cette même période.

C'est un effort qu'il faut saluer, qui correspond très précisément aux engagements pris en début de mandat. Il ne savait pas si finalement il aurait été capable de les tenir tellement les nuages s'amoncelaient et il les a tenus.

Cela c'est important tout en travaillant dans un contexte financier relativement à l'aise, cela signifie le fruit d'une gestion rigoureuse avec une parfaite maîtrise des charges de fonctionnement.

Ceci dit chacun reste avec ses certitudes, mais ces réalités-là sont difficiles à mettre en doute.

**ADOPTE A LA MAJORITE – Contre : Groupe "Agir pour Mérignac" Union UMP/NC/GE/RPF et Apparentés – Abstention : Groupe d'Union et d'Ouverture UMP "Ensemble pour Mérignac" !**

### **Question orale de Joël GIRARD, groupe communiste qui souhaite parler d'un arrêté anti-expulsion sur le territoire communal**

Comme indiqué dans sa lettre, prolonger jusqu'au 1<sup>er</sup> avril l'interdiction est déjà une première mesure. Mais la problématique du logement se pose malheureusement toute l'année pour beaucoup trop de personnes.

En ILE DE FRANCE, c'est 87 500 personnes qui sont sans domiciles fixes. Personnellement, il connaît des salariés dormant dans leurs voitures. La politique du logement doit être plus ambitieuse. Un logement n'est pas un bien comme les autres. Il sert à se loger, pas à s'enrichir, à élever ses enfants dans la sécurité matérielle et affective. Il est un élément de dignité. Il est aussi un marqueur social identitaire fort.

Se maintenir dans ce logement est devenu parfois très difficile pour beaucoup de personnes : accidents de la vie, effondrement des ressources d'un membre ou de la famille entière, les départs à la retraite entraînant les baisses de revenus. Quand on sait que dans une décennie, les prix de l'immobilier ont explosé, multipliés par 2 pour les terrains à bâtir, par 2,4 pour l'achat d'un appartement, par 2,6 pour l'achat d'une maison alors que le pouvoir d'achat dans le même temps a stagné.

Dans le parc locatif privé, c'est un ménage sur quatre qui consacre plus de 39 % de l'ensemble de ses ressources pour payer son loyer et un ménage sur deux qui y consacre plus de 30 % et toutes les charges que cela suscite : électricité, gaz, eau qui prennent également une part importante de leurs revenus.

Lors d'une rencontre avec la Présidente de GIRONDE HABITAT, office d'HLM, elle nous faisait part qu'elle avait rencontré une personne qui lorsqu'elle avait tout payé, loyer et charges, il lui restait 28 euros par mois.

Quand les finances ne permettent plus de faire face au loyer, les drames et les taux d'expulsion sont catastrophiques.

Bien entendu, il tient à saluer les initiatives prises par la municipalité encourageant au logement pour tous, la mise à disposition de logements vacants appartenant à la DGAC. Cela a permis à quelques familles d'être relogées. Pour sa part, le groupe communiste soutiendra et favorisera ces initiatives.

Il remercie les agents du CCAS de la Ville et du service du logement, régulièrement sollicités, qui font un travail formidable.

Voilà les raisons qui le motivent à demander à Monsieur le Maire de prendre un arrêté anti-expulsion durant toute l'année, car la perte du logement pour des familles est ignoble et catastrophique.

Il mesure l'enjeu de cette proposition, mais Monsieur le Maire peut compter sur son soutien sans faille dans ce domaine de justice et de solidarité.

### **Monsieur GUILLEMBET**

Il n'est pas trop partisan d'effets d'annonces tonitruants qui seraient sans effets. Or, dans ce cas présent, un tel arrêté serait certes médiatiquement intéressant et efficace, mais illusoire pour la population puisqu'illégal.

Il préfère travailler sur l'arsenal de processus en amont permettant d'éviter les expulsions. C'est le Préfet, représentant de l'Etat qui requiert le concours de la force publique pour les expulsions. L'an passé 68 demandes concernant des Mérignacais ont été effectuées. 11 expulsions seulement, certes c'est 11 de trop, mais cela prouve que derrière l'arsenal préventif, notamment en ce qui concerne les gens qui sont en lien avec des bailleurs sociaux, permet d'abord d'avoir des partenariats avec les bailleurs sociaux pour éviter les impayés. Il en a connaissance dès le premier impayé. Cet arsenal permet également d'avoir, pour le CCAS, un partenariat avec EDF, GDF et la LYONNAISE DES EAUX pour les premiers impayés. Tout cet arsenal permet de prévenir.

Certes, sur le parc privé, c'est un peu plus difficile. Concernant ce parc privé, du fait qu'il travaille beaucoup plus en amont à travers des signaux qu'il essaie de récupérer, il arrive quand même à atténuer les effets négatifs d'une expulsion.

### **Monsieur Joël GIRARD**

Aurait souhaité que cet arrêté soit pris, même s'il sait que c'est illégal.

### **Monsieur le Maire**

Répond qu'il travaille dans la légalité républicaine.